

# Durabilité et impact à la BIC



# À propos de la BIC

Notre objectif est d'investir dans des infrastructures génératrices de revenus qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes et attirent des capitaux privés. Nous sommes un catalyseur pour les investissements privés dans des projets qui soutiennent la croissance économique. Nous travaillons sur des possibilités d'investissement, d'un océan à l'autre, qui reflètent nos secteurs prioritaires en matière d'investissement : les infrastructures vertes, l'énergie propre, le transport en commun, le commerce et transport et les services Internet haut débit.

# Table des matières

Message de la présidente du conseil et du président-directeur général.....	2	<b>Pilier 3 du cadre : En tant que société durable .....</b>	<b>37</b>
		Diversité et inclusion à la BIC .....	38
<b>Notre approche en matière de durabilité et d'impact .....</b>	<b>5</b>	Points saillants en matière de diversité et d'inclusion .....	39
Cadre de durabilité de la BIC.....	7	Réduire l'empreinte carbone de nos activités.....	40
Harmonisation aux objectifs de développement durable des Nations Unies.....	10	Intégrité et conduite responsable des affaires.....	42
		La durabilité et notre approvisionnement.....	42
		Partage d'idées et de points de vue .....	43
<b>Notre parcours vers la carboneutralité.....</b>	<b>11</b>	<b>Impact lié aux Autochtones .....</b>	<b>47</b>
		Comblers les lacunes relatives aux infrastructures autochtones .....	48
<b>Pilier 1 du cadre : En tant qu'investisseur durable.....</b>	<b>14</b>	Comment y arriver .....	49
Prise de décisions d'investissement.....	15	Notre impact.....	50
Initiatives d'investissement.....	17	<b>Information financière 2021-2022 de la BIC dans le cadre du GIFCC .....</b>	<b>54</b>
Regard vers l'avenir .....	19	L'approche de la BIC en ce qui concerne le GIFCC.....	55
		Gouvernance.....	55
<b>Pilier 2 du cadre : Avec notre impact comme priorité....</b>	<b>21</b>	Stratégie.....	59
Notre processus.....	23	Gestion des risques .....	62
Les priorités de notre actionnaire.....	24	Mesures et cibles.....	64
Répartition du portefeuille.....	24	<b>Conclusion.....</b>	<b>66</b>
Cadre et politique d'investissement .....	25		
Politique relative à l'impact public .....	26		
Mesures et normes en matière d'impact .....	26		
Responsabilisation à l'égard des résultats.....	27		
Nos résultats.....	27		
Regard vers l'avenir .....	34		

# Message de la présidente du conseil et du président-directeur général

Nous sommes très heureux de vous faire part de ce rapport sur durabilité et l'impact à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC).

La priorité de la BIC est d'investir dans des infrastructures qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous catalysons des investissements et des partenariats avec les secteurs public et privé, et réunissons des capitaux privés pour contribuer à accélérer et à faire avancer des projets qui, autrement, ne progresseraient pas.

L'impact est au cœur de nos activités : nos investissements réduisent les émissions de gaz à effet de serre, connectent la population canadienne grâce à l'Internet haut débit et la relie grâce au transport en commun, font croître notre économie grâce au commerce et comblent les lacunes en matière d'infrastructures autochtones. Pour être plus précis, en ce qui concerne le climat, cela signifie :

- Déployer des capitaux importants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et aider le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs climatiques.
- S'associer à des parties prenantes qui incarnent notre vision du climat et respectent nos obligations de consultation.
- Atténuer l'empreinte carbone de nos activités par l'achat d'électricité, à compter de cette année.
- À l'avenir, nous nous engageons à mesurer et à suivre le cycle de vie complet des émissions attribuables au financement que nous accordons.

Nous comprenons que les infrastructures jouent un rôle crucial pour construire l'avenir durable que nous voulons et contribuent à notre transition vers une économie carboneutre. Ce document détaille les progrès de la BIC à cet égard

ainsi que nos plans pour l'avenir. La BIC entame un important parcours de durabilité. Nous sommes fiers de nos contributions et des résultats que nous avons obtenus jusqu'à maintenant, et l'orientation que nous prenons suscite notre enthousiasme.

En préparant ce document, nous récapitulons à la fois nos résultats en matière de durabilité et l'impact de nos investissements. Pour nous, ces thèmes sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Au cours des 18 derniers mois, nous avons déployé des efforts en matière de développement durable, notamment en élaborant notre cadre de durabilité, une feuille de route qui servira de vision stratégique et de plan directeur à notre organisation. Ce cadre classe nos initiatives de durabilité sous trois piliers :

- **L'investissement durable :** Orienter les décisions que nous prenons en matière d'investissement de façon à mettre l'accent sur leur impact, développer un ensemble de normes pour mesurer la réduction des émissions de GES liées à nos investissements et en rendre compte, et progresser dans l'établissement de normes visant à mesurer notre impact par rapport à certains autres résultats essentiels.
- **Notre impact comme priorité :** Intégrer la durabilité à notre cadre d'investissement, développer une approche globale de l'investissement durable afin d'obtenir d'importants résultats pour la population canadienne et d'améliorer nos efforts pour investir dans les communautés autochtones où les lacunes en matière d'infrastructure demeurent trop importantes et où les progrès ont été trop lents, et ce, en partenariat avec celles-ci.
- **Une société durable :** Continuer à faire de la BIC une organisation solide dotée d'une culture accueillante qui valorise la diversité et l'inclusion et qui attire et retient le personnel talentueux.

Nous communiquons également nos plans pour atteindre la carboneutralité et publions nos premières informations financières relatives aux changements climatiques (GIFCC). Nous avons inclus un premier inventaire de l'empreinte

carbone de nos activités et les détails de nos plans pour suivre et mesurer nos émissions de GES à l'avenir. Ces mesures essentielles constitueront la base de nos résultats futurs, ainsi que de notre stratégie et de nos plans pour aider à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

La BIC a beaucoup progressé au cours de la dernière année, et le présent document témoigne du travail acharné de notre personnel, de ses efforts et de son dévouement à avoir un impact positif sur la vie de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Nous remercions les membres de notre personnel de leurs efforts et de leur engagement à l'égard de ce travail important et nous nous réjouissons du rôle croissant de la BIC dans la promotion du développement durable, la recherche d'un impact et l'investissement en vue d'un avenir meilleur.



**Tamara Vrooman**  
Présidente du conseil  
d'administration



**Ehren Cory**  
Président-directeur général

# Notre approche en matière de durabilité et d'impact

La BIC est un investisseur d'impact qui cherche à catalyser de nouveaux projets d'infrastructure profitant aux Canadiens et aux Canadiennes.

La BIC a pour mandat de travailler en partenariat avec les secteurs privé et institutionnel pour financer des projets d'intérêt public qui génèrent des revenus. Notre capacité d'offrir du financement concessionnel et du capital patient nous permet de partager les risques et de débloquer des projets qui ne progresseraient pas autrement.

En matière de développement durable, les infrastructures jouent un rôle essentiel. Qu'il s'agisse de construire de grands réseaux de transport en commun, de faire progresser les solutions d'énergie propre, de débloquent les goulots d'étranglement commerciaux ou de relier les foyers ruraux et éloignés aux services Internet haut débit, les infrastructures constituent la pierre angulaire de notre avenir.

À la BIC, nos approches en matière de durabilité et d'impact sont liées.

Nous comprenons que les investissements dans les infrastructures doivent être effectués avec une vision à long terme et procurer des avantages à la population canadienne actuelle comme aux générations futures. Les investissements devraient contribuer à rendre notre avenir plus propre, être résilients face à notre environnement changeant et répondre

aux besoins d'une population diversifiée, notamment les communautés autochtones et les autres collectivités mal desservies.

Nous évaluons les possibilités d'investissement en fonction des résultats que nous pouvons obtenir par rapport au capital que nous investissons. Il peut s'agir, par exemple, de réductions des émissions de GES, d'augmentations des échanges commerciaux ou d'améliorations des infrastructures des collectivités éloignées et des communautés autochtones. Nous nous efforçons également d'avoir un impact positif en forgeant d'importants partenariats avec des collectivités, en faisant progresser les connaissances et la recherche dans nos secteurs d'activité et en jouant un rôle de chef de file grâce aux efforts de l'équipe solide et novatrice de la BIC.

De plus, il est essentiel que nous réalisons notre travail de façon durable, en créant une culture respectueuse et motivante pour les membres de notre personnel ainsi que ceux et celles avec qui nous travaillons.

Dans ce document sur la durabilité et l'impact, nous décrivons le travail que nous effectuons actuellement pour atteindre nos objectifs, les résultats que nos efforts ont apportés jusqu'à maintenant et notre plan pour l'avenir. Nous soulignons également de quelle façon la BIC a un impact positif sur les collectivités de tout le Canada.

## Cadre de durabilité de la BIC

Notre cadre de durabilité est la feuille de route que nous avons créée à cette fin. Il présente les priorités et les initiatives en matière de durabilité de la BIC pour les prochaines années.

Pilier 1 du cadre :	Pilier 2 du cadre :	Pilier 3 du cadre :
 <p><b>En tant qu'investisseur durable</b></p>	 <p><b>Avec notre impact comme priorité</b></p>	 <p><b>En tant que société durable</b></p>
<p><b>Notre revue diligente des facteurs ESG</b></p>	<p><b>Notre cadre de durabilité</b></p>	<p><b>Intégrité et conduite responsable des affaires</b></p>
<p>Veiller à ce que les enjeux ESG soient pris en compte dans notre travail, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impacts sur les Autochtones (notamment le respect des droits ancestraux et des droits issus de traités et l'obligation de consulter)</li> <li>▪ Évaluations d'impact et examens environnementaux</li> <li>▪ Santé et sécurité à la BIC</li> <li>▪ Respect des lois (p. ex., dispositions liées à l'intégrité)</li> <li>▪ Approvisionnement responsable des promoteurs</li> <li>▪ Promotion des objectifs ESG par notre rôle d'investisseur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer des caractéristiques de durabilité dans notre cadre d'investissement</li> <li>▪ Lier les objectifs d'impact à notre appétit pour le risque</li> <li>▪ Assurer la cohérence et l'harmonisation avec notre mandat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir et mettre en pratique les valeurs de la BIC</li> <li>▪ Mettre à jour les politiques en matière de valeurs, d'éthique et de facteurs ESG (p. ex., code de conduite, milieu de travail respectueux, divulgation d'actes fautifs)</li> </ul>
<p><b>Politiques et procédures en matière de GRE</b></p>	<p><b>Notre stratégie de portefeuille</b></p>	<p><b>Approvisionnement</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité dans notre évaluation des investissements individuels, et intégrer le risque climatique au niveau de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concevoir notre stratégie de portefeuille mobile sur cinq ans de manière à répartir les fonds entre nos secteurs prioritaires, afin d'atteindre nos objectifs d'entreprise, y compris les résultats en matière de durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer des considérations de durabilité dans les achats de la BIC</li> </ul>
	<p><b>Établissement de politiques pour guider nos investissements durables</b></p>	<p><b>Suivi et réduction de notre empreinte carbone</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir des objectifs d'impact public dans le cadre de notre Plan d'entreprise et de nos Objectifs</li> <li>▪ Élaborer des mesures de quantification pour mesurer notre impact public</li> <li>▪ Effectuer une analyse ACS Plus pour l'ensemble de nos investissements</li> <li>▪ Entreprendre une évaluation d'impact, et en faire le suivi et la vérification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Calculer et effectuer un suivi de nos émissions de GES de portée 1, 2 et 3</li> </ul>
		<p><b>Diversité et inclusion</b></p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer un comité sur la diversité et l'inclusion établi en fonction des priorités stratégiques identifiées</li> <li>▪ Mettre en application les engagements et le plan d'action en matière de langues officielles</li> </ul>

**Rapports d'entreprise :**  
**Intégrer dans nos rapports d'entreprise l'information relative aux changements climatiques et notre performance en matière de développement durable (y compris le GIFCC)**

Comme l'indique le cadre, nous cherchons à intégrer la durabilité à nos investissements et à nos activités de trois façons.

**En tant qu'investisseur durable :** Comme tous les investisseurs en infrastructure, nous effectuons notre travail avec une vision à long terme. Les projets dans lesquels nous investissons façonneront nos collectivités aujourd'hui tout en ayant une incidence durable sur les Canadiens et les Canadiennes à l'avenir. À cette échelle et avec cet horizon temporel, la durabilité est un impératif. Nous adoptons activement les meilleures pratiques des autres investisseurs en infrastructure en ce qui a trait à notre façon de tenir compte du climat et d'autres facteurs environnementaux, sociaux ou liés à la gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement et dans la gestion continue de nos actifs.

**Avec notre impact comme priorité :** La BIC est un investisseur unique. Nous mesurons le rendement des projets que nous finançons par leur impact et leurs résultats. Cela nous permet

d'effectuer des investissements qu'aucune autre institution ne peut faire, en adoptant un profil risque-rendement financier différent pour catalyser un projet. Nous veillons à ce que les projets dans lesquels nous investissons produisent des résultats clairs et mesurables pour la population canadienne, notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de l'utilisation des transports en commun, l'accès à l'Internet haut débit d'une vitesse de 50/10 Mo/s, l'augmentation de notre capacité commerciale et la réduction des lacunes relatives aux infrastructures autochtones.

**En tant que société durable :** En tant qu'organisation responsable axée sur le développement durable, la BIC intègre également la durabilité à ses activités quotidiennes. Cela signifie que nous menons nos affaires et nos activités avec le plus haut niveau d'intégrité, que nous gérons soigneusement l'empreinte environnementale de notre organisation et que nous favorisons une culture de diversité et d'inclusion.

## Le parcours de la BIC en matière de durabilité et d'impact

**2017** Le budget de 2017 propose la création de la Banque de l'infrastructure du Canada et des priorités comme le transport en commun, le commerce et transport et les infrastructures vertes.

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* reçoit la sanction royale. La Loi constitue la BIC et précise que, dans le cadre de ses fonctions, ses investissements dans des projets d'infrastructure « seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à

la viabilité de l'infrastructure au Canada. »

L'Énoncé des priorités et des responsabilités indique que la BIC « devrait être orientée par des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion et la communication des risques et des possibilités liés au climat », que son portefeuille devrait « apporter une contribution substantielle à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre du Canada » et que la BIC devrait « contribuer à l'engagement du gouvernement à réaliser la réconciliation avec les peuples autochtones ».

**2018** La BIC lance ses activités et embauche sa première équipe de direction et son personnel.

Elle prend son premier engagement d'investissement dans le Réseau express métropolitain, un projet qui réduira de 680 000 tonnes les émissions de GES au cours de 25 ans d'exploitation.

**2019** Adoption de politiques fondamentales pour assurer de solides pratiques de gouvernance, notamment la politique d'investissement, la politique d'approvisionnement, le code de conduite et la politique de ressources humaines.

**2021** La BIC lance l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones pour appuyer l'investissement d'au moins un milliard de dollars dans des projets d'infrastructure en partenariat avec les communautés autochtones et au profit de celles-ci.

Élaboration d'un cadre en matière de durabilité et mise sur pied d'un groupe de travail sur la durabilité.

Réalisation d'une analyse des écarts du GIFCC afin de contribuer à la préparation des rapports relatifs aux changements climatiques.

Mise en place d'un comité sur la diversité et l'inclusion dont la priorité est d'assurer un effectif inclusif et équitable à la BIC.

Adoption de politiques internes en vue d'orienter les investissements et d'assurer que l'accent sur les résultats établisse des normes de mesure de l'impact des GES au niveau du projet pour mesurer nos émissions évitées.

Établissement de cibles pour les résultats à long terme en matière de réduction des émissions de GES, de nombre d'usagers du transport en commun, de connexions à l'Internet haut débit, de croissance économique et d'investissements autochtones.

**2022** Création d'un comité d'impact et de risque du conseil d'administration.

Participation à l'initiative sur les obligations vertes du ministère des Finances.

Établissement de normes de mesure d'impact en matière de GES au niveau du projet pour mesurer les réductions d'émissions.

Le plan de réduction des émissions de 2030 comprend une initiative de recharge et de ravitaillement pour les véhicules zéro à émission de 500 millions de dollars de la BIC.

Le budget de 2022 identifie le rôle de la BIC en matière d'investissement dans de nouveaux sous-secteurs afin de soutenir une économie à faibles émissions de carbone (CUSC, hydrogène, petits réacteurs modulaires et combustibles propres).

**2020** La BIC présente un plan de croissance de 10 milliards de dollars pour créer des emplois et stimuler la croissance économique tout en appuyant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le plan prévoit 2,5 milliards de dollars pour des initiatives d'énergie propre, 2 milliards de dollars pour des rénovations énergétiques à grande échelle et 1,5 milliard de dollars pour des autobus à zéro émission.

Lancement des initiatives de rénovations énergétiques de bâtiments et d'autobus à zéro émission.

Publication de ce rapport sur la durabilité et l'impact de la BIC, y compris notre premier rapport dans le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui présente notre parcours vers la carboneutralité.

## Harmonisation aux objectifs de développement durable des Nations Unies

Dans le cadre de son Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU a établi un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) qui serviront de base commune aux gouvernements, au secteur privé et à d'autres parties prenantes pour lutter contre les changements climatiques et promouvoir le développement durable. En septembre 2015, le Canada et 192 autres États membres des Nations Unies ont adopté les ODD des Nations Unies afin de faire progresser les grandes priorités sociales, économiques et environnementales.

La BIC contribue, à plusieurs égards, à l'atteinte des 17 objectifs, mais nous soulignons dans ce document neuf objectifs pour lesquels notre contribution est importante.

Résultats	Objectif(s) et cibles des ODD des Nations Unies	Exemples d'activités de la BIC
<b>Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</b>	 t: 6.4  t: 7.1, 7.2  t: 9.1, 9.4  t: 11.2, 11.a  t: 13.1, 13.2,	<p>Nos <b>secteurs prioritaires comprennent</b> l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun.</p> <p>Nous avons lancé des <b>initiatives</b> visant à moderniser les bâtiments, à financer les autobus à zéro émission et à promouvoir la recharge des véhicules à zéro émission.</p> <p>Nous avons fixé des <b>objectifs</b> en matière d'émissions de gaz à effet de serre (13 Mt) afin de produire des résultats, et nous sommes en train de définir des objectifs en matière d'eau propre pour 2022-2023.</p>
<b>Infrastructures autochtones</b>	 t: 6.4  t: 7.1, 7.2  t: 8.2,  t: 13.1, 13.2	<p>Nous avons <b>mis sur pied</b> l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) afin d'aider à combler le déficit d'infrastructure dans les communautés autochtones.</p> <p>Nous avons établi des partenariats avec les communautés autochtones pour accroître les opportunités et renforcer les capacités locales.</p> <p>Nos projets produisent des résultats dans des domaines tels que la réduction des émissions de GES et les solutions d'énergie propre, les connexions à l'Internet haut débit et au transport et l'eau propre.</p>
<b>Communautés connectées</b>	 t: 8.2,  t: 9.1, 9.4	<p>Nos <b>secteurs prioritaires</b> comprennent les services d'Internet haut débit et le transport en commun.</p> <p>Nous avons fixé des objectifs de résultats pour les ménages desservis (900 000) et les déplacements quotidiens en transport en commun (210 000).</p> <p>Nous nous sommes associés à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour maximiser la portée des projets de services d'Internet haut débit dans les régions mal desservies.</p>
<b>Croissance économique</b>	 t: 5.55.c  t: 8.2  t: 9.1, 9.4  t: 17.17	<p>La BIC s'efforce d'avoir une <b>main-d'œuvre de diverses identités de genre</b>.</p> <p>Nous élaborons actuellement une analyse <b>ACS Plus</b> qui sera intégrée à notre processus d'investissement.</p> <p>Nous travaillons en <b>partenariat</b> sur des projets avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que les gouvernements et communautés autochtones.</p> <p>Nous soutenons la <b>croissance et le maintien de l'emploi</b> par nos investissements.</p> <p>Nous fixons des objectifs en matière de résultats pour <b>la production agricole et le volume des échanges</b>.</p>

# Notre parcours vers la carboneutralité

La BIC s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En tant qu'organisation qui catalyse les projets d'infrastructure dont les résultats sont durables, nous croyons avoir un rôle important à jouer pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2050 et à effectuer une transition vers une économie plus propre et prospère. Nos investissements contribuent de façon importante à réduire les émissions de GES dans les secteurs à émissions élevées comme ceux des bâtiments, de l'énergie et des transports.

La BIC a élaboré un plan de carboneutralité. Celui-ci est conforme à l'impératif stratégique plus vaste énoncé par le gouvernement du Canada, qui consiste à réduire les émissions de GES dans tous les secteurs économiques. Il tient compte du rôle et du mandat uniques de la BIC en tant qu'investisseur dans de nouvelles infrastructures et des attentes voulant que son portefeuille d'investissements et la nature de ses projets évolueront à mesure que nous continuerons de progresser au cours des prochaines années, et que les technologies, la divulgation d'information, les rapports et les cibles relatives aux GES feront l'objet d'améliorations et de progrès continus.

## **Notre plan commence par notre mandat.**

Investir et inciter les secteurs privé et institutionnel à investir dans des infrastructures qui généreront des revenus et répondront à l'intérêt public. Comme l'indique le dernier Énoncé des priorités et des responsabilités

du ministre, la BIC doit, dans l'exécution de ce mandat, contribuer à bâtir une économie propre à faibles émissions de carbone. Nos investissements dans des secteurs comme l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun appuient tous cet objectif de transition global. Ces efforts aideront à stimuler la progression du Canada dans l'atteinte de ses objectifs généraux en transformant les activités des entités émettrices qui sont nos partenaires. Nous continuerons de rechercher et de faire progresser les investissements qui peuvent faire avancer cette transition. Notre Plan d'entreprise 2022-2023 prévoit de consacrer 23,5 milliards de dollars à des projets qui appuient la transition vers une économie carboneutre.

## **Notre plan tient compte du contexte de nos activités.**

Comme nous catalysons la construction de nouvelles infrastructures, bon

nombre de nos investissements appuient directement la transition vers une économie carboneutre en réduisant les émissions ou en les évitant. Nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux d'avoir fait d'ici 2026-2027 des investissements qui entraîneront une réduction annuelle de 13 Mt des émissions de GES par rapport à des niveaux de référence objectifs.

Au cours des 18 derniers mois, la BIC a accordé la priorité au développement d'outils, de systèmes et de processus permettant de mesurer les réductions de GES découlant des projets, de les évaluer et d'exercer une revue diligente avec la même rigueur et la même discipline que pour l'évaluation de leur rendement financier. Chacun de nos investissements dans la transition comporte une évaluation des mesures de réduction des émissions de GES, et nous avons élaboré des structures financières incitatives pour que ces réductions soient plus importantes. Nous continuerons d'accorder la priorité à ces progrès, de les mesurer et d'en faire rapport, ainsi que de mettre à jour nos cibles de réduction des émissions de GES à mesure que notre portefeuille évolue.

**Notre plan est tourné vers l'avenir.** Nous aidons nos partenaires à réduire leurs émissions de GES de façon marquée, mais nous reconnaissons que la mesure des émissions évitées ne suffit pas à brosser un tableau complet de la situation. Afin de jouer pleinement notre rôle dans le parcours vers la carboneutralité, nous devons également envisager les émissions absolues liées à nos activités et à l'ensemble de notre portefeuille d'investissements, en tenir compte et prendre des mesures pour aider à les réduire. Voici les mesures que prend la BIC à cette fin :

- Depuis l'exercice 2021-2022, nous mesurons les émissions de GES liées à nos activités et prenons des mesures pour réduire notre empreinte carbone dans le cadre de toutes nos activités.
- En 2023-2024, la BIC s'efforcera de calculer les émissions attribuables au financement lié à son portefeuille d'investissements. Cela fournira des renseignements essentiels sur la nature de notre portefeuille et établira une base de référence pour évaluer nos efforts continus.
- D'ici 2024-2025, la BIC établira des cibles provisoires pour orienter ses décisions d'investissement en fonction de son objectif de carboneutralité. Ces cibles seront fondées sur l'expertise et les meilleures pratiques actuelles et en évolution dans les domaines de la mesure et de la divulgation d'information sur les émissions de GES.

L'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 demandera des efforts constants. Comme d'autres organisations, la BIC s'attend à apprendre de ses pairs tout au long du processus ainsi qu'à améliorer ses initiatives au fil du temps. Nous prévoyons des changements en ce qui concerne la nature de nos infrastructures, les efforts de nos partenaires, la façon dont les organisations font rapport et mesurent leurs résultats, et la façon dont notre portefeuille évolue. La BIC est déterminée à atteindre cet objectif de carboneutralité et continuera de faire de sa transparence et de la divulgation d'information sur les progrès qu'elle accomplit des caractéristiques essentielles de son parcours pour l'atteindre.

## Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen

**6,4 M\$**

Investissement  
de la BIC

**Propriété et  
exploitation**

entièrement  
autochtones

**Favorise**

la croissance  
économique,  
protège  
l'environnement  
côtier et la santé  
publique

Capacité  
supplémentaire  
pour relier  
**plus**  
de bâtiments et de  
personnes

Dans le cadre de notre Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones, nous investissons 6,4 millions de dollars dans la nouvelle usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen. La centrale sera située sur les terres de la Nation shishalhe, près de Sechelt, en Colombie-Britannique et jouera un rôle essentiel dans la croissance économique, ainsi que pour protéger l'environnement côtier et la santé publique.



L'usine de traitement des eaux usées actuelle a atteint sa fin de vie utile. Cette nouvelle installation de rechange desservira 91 logements résidentiels qui y sont raccordés et permettra la conversion et le raccordement de 88 bâtiments qui dépendent actuellement de systèmes de traitement des eaux usées faisant appel à des fosses septiques.

« La Nation shishalhe est très satisfaite des arrangements conclus pour le financement à long terme de ce projet. Cela illustre l'excellente relation de travail qui existe entre notre administration municipale des Premières Nations et la BIC », a déclaré Henry Warren Paull, chef de la Nation shishalhe. « L'entente me rappelle pourquoi notre Nation a décidé d'emprunter la voie de l'autonomie gouvernementale en premier lieu. Elle montre comment les problèmes peuvent être résolus efficacement grâce à une discussion et un accord de collaboration. C'est de bon augure pour l'avenir ».

En tirant parti du financement de la BIC, la Nation shishalhe aura accès à des capitaux abordables pour répondre plus rapidement aux besoins en infrastructures de sa collectivité à l'avenir. La capacité supplémentaire qu'offre cette usine permettra de développer la communauté pour les années à venir.

# Pilier 1 du cadre : En tant qu'investisseur durable



En tant que société d'État ayant pour mandat d'investir dans des infrastructures durables, nous sommes dans une position unique pour jouer un rôle dans la transition vers une économie durable et à faibles émissions de carbone. L'une des façons dont la BIC peut y contribuer consiste à utiliser son rôle d'investisseur pour exercer son influence afin de promouvoir des résultats durables dans les projets dans lesquels elle investit. Nous faisons progresser ce pilier de nos activités à la fois par notre processus de prise de décisions en matière d'investissement et par certaines caractéristiques précises de nos initiatives d'investissement :

---

## Prise de décisions d'investissement

### **La durabilité comme élément de nos revues diligentes**

Dans le cadre de sa politique d'investissement, la BIC tient compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance pour prendre ses décisions d'investissement.

Les équipes de toute notre organisation travaillent en collaboration pour exécuter un processus de revue diligente détaillée de chacun de nos investissements, en intégrant une forte optique de durabilité à nos projets dès la phase d'initiation. Ce processus comprend l'examen de la rentabilisation des projets et de leur structure, des prévisions et analyses financières, du respect des lois applicables (ainsi que des évaluations environnementales et des processus réglementaires qui s'appliquent au projet et des consultations avec les communautés autochtones susceptibles d'être touchées), du

processus d'approvisionnement et de la gestion des actifs à long terme.

### **L'importance de l'inclusion des Autochtones**

La BIC s'engage à faire en sorte que ses projets et ses investissements apportent une contribution positive aux communautés autochtones partout où l'occasion se présente. Conformément à sa politique d'investissement, la BIC vise à identifier des projets d'infrastructure profitant à des peuples autochtones et à les réaliser en partenariat avec ceux-ci. Le cas échéant, la BIC collabore avec les promoteurs du projet d'infrastructure pour examiner les possibilités de participation économique des peuples autochtones par l'entremise de la structure du capital du projet et entreprend une évaluation qualitative des avantages du projet dans la promotion des objectifs de développement durable des Nations Unies.

La BIC reconnaît les droits ancestraux et les droits issus de traités à travers le Canada et respecte leur importance. Le gouvernement du Canada a le devoir de consulter les groupes autochtones et, s'il y a lieu, d'accéder à leurs demandes lorsqu'il envisage une ligne de conduite qui risque d'avoir des effets nuisibles sur des droits ancestraux ou issus de traités éventuels ou déjà établis. Indépendamment de ses investissements dans les projets d'infrastructure, la BIC reconnaît qu'elle peut avoir des obligations indépendantes en vertu du devoir de l'État de consulter les groupes autochtones. Pour respecter ces obligations indépendantes, la BIC a établi des lignes directrices provisoires et rédigé un processus de revue diligente pour aider son personnel. La BIC travaille en collaboration avec les gouvernements et organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones pour s'assurer du respect du devoir de consulter les groupes autochtones.

### **Loi sur l'évaluation d'impact**

La *Loi sur l'évaluation d'impact* prévoit un processus d'évaluation des impacts environnementaux, sociaux, économiques et en matière de santé des projets désignés en vue de prévenir certains effets négatifs et de favoriser le développement durable. À titre d'« autorité fédérale » en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la BIC a également l'obligation indépendante d'évaluer l'impact des projets désignés ou non sur les biens immobiliers fédéraux et de s'assurer que ceux-ci ne sont pas susceptibles d'entraîner des effets négatifs importants sur le plan environnemental. Lorsqu'une autre autorité fédérale est désignée pour diriger l'évaluation des effets environnementaux d'un projet, la BIC s'appuie sur le processus établi par cette

autre autorité fédérale. Dans tous les cas, la BIC ne fournira pas de financement à un projet désigné sans s'assurer qu'il a été évalué et a fait l'objet d'une décision positive conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

### **La durabilité et l'évaluation des risques**

Le mandat de la BIC, qui consiste à investir dans des infrastructures durables dans l'ensemble de nos secteurs prioritaires, lui donne l'occasion de diminuer considérablement les risques climatiques en réduisant les émissions de GES et en obtenant d'autres résultats durables pour le Canada.

À l'échelle de l'entreprise, la BIC cherche à identifier les risques liés au climat dans le cadre de son processus d'investissement. La phase de revue diligente de notre processus d'investissement comprend la prise en compte du risque climatique lié à l'investissement avant d'aller de l'avant avec un projet. La mesure du risque par rapport aux résultats attendus en matière d'impact public, qui comprend celui du risque climatique, est évaluée pour chaque projet et notée pour recommandations à notre conseil d'administration lors de la prise des décisions d'investissement finales.

À l'avenir, la BIC s'efforcera d'intégrer des évaluations plus poussées des risques climatiques dans son cadre d'investissement, et d'effectuer une modélisation plus pointue des risques climatiques pour son portefeuille. La BIC est en train d'améliorer les processus d'évaluation des risques climatiques et de mieux intégrer ceux-ci à son cadre de gestion des risques de l'entreprise.

---

## Initiatives d'investissement

La BIC a lancé plusieurs d'initiatives dont les caractéristiques contribuent à renforcer la durabilité et à améliorer les résultats en matière d'impact :

### Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments

Le secteur canadien du bâtiment, qui était responsable de 12 % des émissions nationales en 2019, est historiquement une source importante des émissions de GES du pays, en grande partie à cause de la forte consommation énergétique des bâtiments. La consommation élevée d'énergie est liée à l'entretien différé des toits et des fenêtres, et surtout à de l'équipement inefficace comme les systèmes de chauffage, de refroidissement et de distribution d'air.

Les rénovations écoénergétiques, qui englobent les rénovations de bâtiments et les rénovations industrielles, contribuent à la lutte contre les changements climatiques en permettant de réduire les émissions de GES. Les rénovations de bâtiments permettent d'économiser de l'argent, de revitaliser notre parc immobilier et d'améliorer le confort général des immeubles, tandis que les rénovations industrielles peuvent contribuer à aider les entreprises les plus polluantes dans leur processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

L'Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments de la BIC finance des projets d'amélioration du rendement énergétique. Dans le cadre de cette initiative, la BIC investit dans la décarbonisation des bâtiments et offre un financement attrayant pour réduire

les obstacles à l'investissement et réduire les émissions de carbone. Notre équipe de spécialistes travaille avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec d'autres parties prenantes du marché pour moderniser et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments actuels.

L'Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments comprend un mécanisme novateur pour encourager une plus grande réduction des émissions de GES en offrant un meilleur taux d'intérêt sur les prêts en fonction de leur importance. Les organisations participantes doivent aussi démontrer qu'ils se conforment aux exigences de la certification Investor Ready Energy Efficiency (IREE).

Cette approche donne des résultats. Par exemple, l'un des partenaires de la BIC, Dream Inc., a annoncé sa cible d'atteindre la carboneutralité d'ici 2035 au plus tard pour l'ensemble de ses activités et tous les nouveaux aménagements. Comme Dream Inc. a un portefeuille de plus de 13 milliards de dollars, cette annonce, visant à atteindre la carboneutralité 15 ans avant l'échéance de l'Accord de Paris, représente l'une des cibles les plus ambitieuses du secteur. Grâce à ses prêts à faible coût liés à la réduction des émissions de GES, le financement de la BIC a permis à Dream Inc. de réaliser des projets clés.

### Initiative des autobus à zéro émission (AZE)

La grande majorité des autobus de transport en commun et des autobus scolaires exploités au Canada de nos jours utilisent du carburant diesel et émettent de grandes quantités de GES. Les exploitants d'autobus peuvent éliminer ces émissions de gaz à effet de serre à

l'échappement et aider le Canada à atteindre ses objectifs climatiques globaux en faisant la transition vers des AZE.

Les coûts initiaux des AZE sont toutefois plus élevés que ceux des autobus au diesel, et il n'y a pas encore d'antécédents en ce qui concerne leur rendement opérationnel et les coûts connexes, de sorte que les exploitants d'autobus hésitent à effectuer la transition au rythme requis pour atteindre les objectifs climatiques du Canada. L'initiative des AZE de la BIC accélère la transition vers les AZE en proposant une solution de financement innovante qui cible l'écart de coût en capital entre les bus diesel et les AZE et assume les risques relatifs à leur rendement opérationnel.

### **Infrastructures autochtones**

D'ici 2025-2026, la BIC cherche à investir au moins 1 milliard de dollars en partenariat avec les communautés autochtones du Canada et dans leur intérêt. La BIC travaille avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour trouver des occasions de collaborer sur des projets de grande envergure. Elle cherche activement des occasions de collaborer en partenariat direct avec les communautés autochtones afin que les retombées, directes et indirectes, puissent profiter aux communautés dans lesquelles le travail est effectué.

Par exemple, la BIC conseille la société de transport d'électricité inuite Nukik sur le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq. Ce projet permettrait de créer les premières infrastructures terrestres raccordant le Nunavut au Manitoba, et comprendrait la construction d'une nouvelle ligne de transport de 1 200 kilomètres et de 150 mégawatts, avec des câbles à fibre optique.

Il permettra à cinq communautés inuites éloignées d'avoir accès à de l'hydroélectricité propre et fiable ainsi qu'à un service Internet haut débit. En tant que conseillère dans le cadre du projet, la BIC a établi un partenariat avec la Kivalliq Inuit Association et d'autres partenaires de développement pour mener des analyses financières et techniques, examiner les possibilités de financement et évaluer les avantages environnementaux, sociaux et économiques. Au cours de sa première phase de développement, le projet apporte déjà des emplois, de la formation et des capacités à la région. À mesure que le projet franchira les prochaines étapes du développement, du financement et de la prestation de services, les occasions augmenteront de façon exponentielle. Les cinq collectivités inuites disposeront d'une source d'énergie fiable et propre et d'un réseau de fibre optique, ce qui contribuera à l'enseignement et à l'apprentissage à distance ainsi qu'à l'accès à des plateformes de soins de santé en ligne et au commerce électronique que de nombreuses régions du Sud tiennent pour acquis.

La BIC met également en œuvre l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA), une solution de prêt visant à accélérer les investissements dans les infrastructures des communautés autochtones en offrant des prêts à faible coût et à long terme pour réaliser des projets autochtones dans les secteurs prioritaires de la BIC que sont l'énergie propre, les infrastructures vertes, le transport en commun, l'Internet haut débit, et le commerce et transport.

## **Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène**

À l'automne 2022, la BIC a annoncé le lancement de son Initiative de 500 millions de dollars pour les infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) pour les véhicules à zéro émission (VZE). Cette initiative vise à réduire les émissions de GES dans le secteur des transports en accélérant le déploiement de bornes de recharge de VZE à grande échelle et de stations de ravitaillement en hydrogène par le secteur privé, à stimuler le marché pour attirer des investissements privés et à favoriser les possibilités économiques. L'annonce a donné le coup d'envoi d'une stratégie de deux à trois ans qui aidera à financer 50 000 chargeurs de véhicules électriques supplémentaires en partenariat avec Ressources naturelles Canada, ce qui triplera le nombre de bornes de recharge de VZE au Canada.

Le financement de la BIC comprendra des caractéristiques structurelles visant à inciter

les promoteurs à améliorer le rendement des chargeurs et la fiabilité du réseau, notamment en exigeant que les chargeurs soient disponibles pendant une période minimale.

## **Obligations vertes**

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il lancerait un programme d'obligations vertes pour mobiliser des capitaux à l'appui de ses objectifs climatiques et environnementaux. La première tranche d'obligations vertes de 5 milliards de dollars sur 7,5 ans a été émise en mars 2022 pour contribuer à catalyser la durabilité du marché financier. La BIC participe activement au programme pour identifier ses investissements qui pourraient faire partie de l'allocation d'obligations vertes initiale. Les projets retenus devront répondre aux critères d'admissibilité et donner des résultats conformes aux objectifs du programme, comme la réduction des émissions de GES.

---

## **Regard vers l'avenir**

En tant qu'investisseur, la BIC peut avoir une influence auprès de ses partenaires et parties prenantes, et elle prendra des mesures afin de tirer parti de cette capacité pour obtenir des résultats durables.

Dans le cadre de ses décisions d'investissement, la BIC a l'intention de développer davantage

les politiques et les pratiques de revue diligente liées à la durabilité et l'impact. Elle étudie également activement d'autres façons de travailler avec ses partenaires d'investissement pour promouvoir des résultats environnementaux et sociaux positifs.

## Réseau express métropolitain (REM)

Réseau de train léger automatisé comprenant **26 stations** et 67 km de voie ferrée

**Estimation de 34 000**

emplois créés pendant la construction, y compris plus de 1 000 emplois permanents

**1,28 G\$**

Investissement de la BIC

**680 000 tonnes**

Réduction des émissions de GES en 25 ans d'exploitation

Avec la construction du REM, un système léger électrique sur rail automatisé qui permettra presque de doubler sa capacité en matière de transport en commun, de réduire la congestion routière et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Montréal entreprend sa plus grande refonte du transport en commun depuis plus d'un demi-siècle.

L'ambitieux projet de 6,9 milliards de dollars prévoit l'arrivée de trains toutes les deux minutes et demie à cinq minutes, ce qui réduira considérablement le temps de déplacement. Le projet comprendra également une liaison avec l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, ce qui permettra de se déplacer de l'aéroport au centre-ville en seulement 20 minutes.



Selon CDPQ Infra, la division de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui gère ses activités en matière d'infrastructures, le REM produira des retombées économiques pendant sa construction et son exploitation. Il contribuera au transport durable au Québec ainsi qu'au développement économique à long terme de la province.

Selon la mairesse de Brossard, Doreen Assaad, les personnes qui font la navette entre la Rive-Sud de Montréal et le centre-ville ont particulièrement hâte que le REM soit mis en service afin de pouvoir faire le trajet facilement grâce aux trains empruntant la voie spécialement conçue du pont Champlain pour traverser le Saint-Laurent.

M<sup>me</sup> Assaad ajoute que le soutien de la BIC est « un aspect important » du projet de REM qui permettra aux personnes qui résident à Brossard de sentir qu'ils font vraiment partie intégrante de la grande région du Montréal. « Le REM élimine essentiellement le fossé physique qui sépare Brossard et Montréal, créant ainsi un véritable lien entre la Rive-Sud et l'île sans même que les passagers et passagères aient à enlever leur manteau! »

# Pilier 2 du cadre : Avec notre impact comme priorité



La BIC se considère comme un investisseur d'impact. L'investissement d'impact désigne les investissements dont l'intention est de contribuer à des impacts sociaux ou environnementaux positifs parallèlement aux rendements financiers.

La BIC fait avancer ses objectifs d'investissement d'impact en :

- Veillant à ce que ses investissements procurent des avantages tangibles aux Canadiens et aux Canadiennes.
- Tirant parti de sa capacité d'offrir des conditions avantageuses lorsqu'elle examine des projets.
- Travaillant avec un horizon temporel plus long, ce qui lui donne plus de souplesse par rapport aux structures de remboursement que pour les capitaux privés et institutionnels grâce à des calendriers de décaissement flexibles, des périodes de remboursement plus longues ou des dispositions de remboursement personnalisées, par exemple.

Notre entreprise investit dans des projets d'infrastructure, mais nous comprenons que ce qui compte le plus pour la population canadienne, ce sont les résultats. Ceux-ci comprennent le fait de pouvoir se déplacer pour aller travailler ou rendre visite à des

membres de sa famille, d'avoir accès à des services fiables d'Internet haut débit, de compter sur de l'énergie propre et des services d'infrastructure de base, de combler des lacunes d'infrastructures qui perdurent depuis longtemps au sein des communautés autochtones et de livrer des biens et des services aux marchés.

Pour atteindre les résultats souhaités, la BIC a conçu une approche globale en matière d'investissement d'impact. Cette approche éclaire tous les aspects de notre travail, de la stratégie à la rémunération. Lorsque nous investissons, définissons les résultats que nous visons, les mesurons et en faisons rapport, nous pouvons garantir que nos actions se traduisent par un impact et créer une organisation harmonisée, ciblée et responsable.

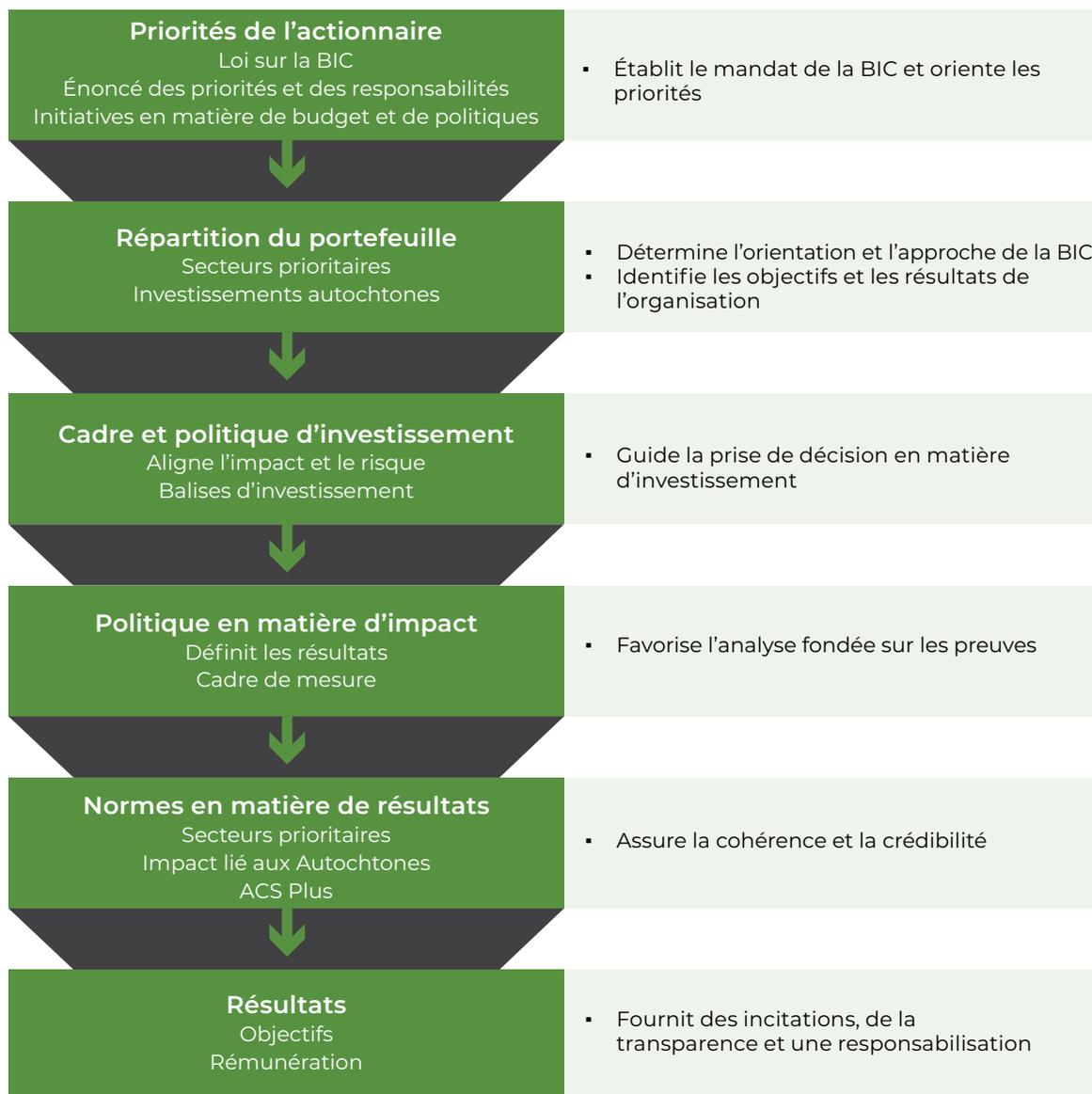
Cette section du document donne un aperçu du processus que nous avons mis en œuvre pour assurer notre impact et décrit les résultats de nos investissements à ce jour.

## Notre processus

Pour s'assurer de tenir compte de l'impact de ses investissements de manière rigoureuse et cohérente, la BIC dispose d'un processus en

plusieurs étapes qui découle de son mandat et touche ses décisions d'investissement et ses résultats.

### Le cadre d'impact de la BIC



---

## Les priorités de notre actionnaire

À titre de société d'État, la BIC cherche des occasions d'investissement conformes aux dispositions de la loi qui la régit et éclairées par les objectifs des politiques publiques du gouvernement du Canada. Ces objectifs sont communiqués à son conseil d'administration sous la forme d'un Énoncé des priorités et des responsabilités.

Le dernier Énoncé des priorités et des responsabilités, qui a été communiqué à la présidente du conseil d'administration le 3 février 2021, réitérait les cinq secteurs prioritaires des investissements de la BIC et soulignait que les activités de la BIC devraient aider à « créer des emplois, faire croître notre économie et améliorer notre compétitivité tout en créant un avenir plus

propre et plus inclusif ». Il mettait également l'accent sur le rôle que la BIC doit jouer pour contribuer à ce que l'économie soit propre et à l'inclusion sociale, ainsi que pour investir dans les infrastructures autochtones.

Les activités d'investissement de la BIC peuvent également être orientées par des politiques et des initiatives gouvernementales spécifiques lorsque celles-ci sont établies dans des documents stratégiques, des plans, des mises à jour budgétaires et des budgets.

En tant qu'investisseur informé, la BIC offre également au gouvernement des idées et des conseils sur les domaines où il pourrait, selon elle, avoir le plus d'impact.

---

## Répartition du portefeuille

La répartition du portefeuille de la BIC tient compte des orientations de son actionnaire et des ressources dont elle dispose, et traduit ces facteurs en plan d'action cohérent pour investir. Celui-ci tient compte des possibilités du marché, de sa stratégie en ce qui concerne son approche d'investissement, de la détermination de résultats clairs à atteindre et des secteurs et sous-secteurs sur lesquels il faut se concentrer.

Dans l'ensemble de ses secteurs prioritaires, c'est-à-dire le transport en commun, l'énergie propre, les infrastructures vertes, l'Internet haut débit et le commerce et transport, la BIC a défini quatre résultats clés qu'elle cherche à atteindre :

- favoriser la croissance économique
- connecter la population et les collectivités canadiennes

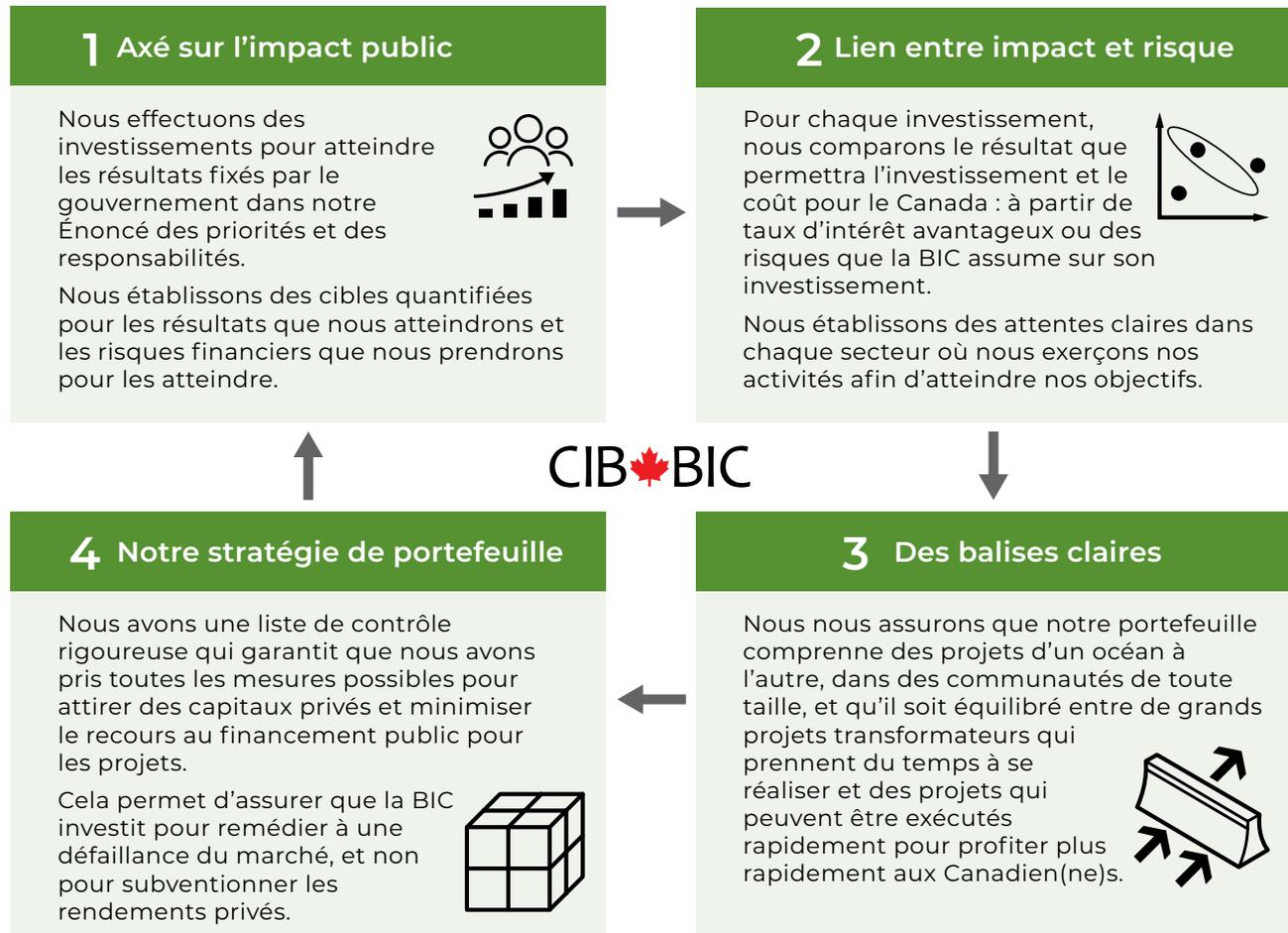
- faire progresser la réconciliation avec les Autochtones
- agir pour lutter contre les changements climatiques afin d'assurer un avenir à faibles émissions de carbone

La BIC évalue et rajuste régulièrement la répartition de son portefeuille afin de répondre aux nouvelles priorités. Au cours de la dernière année, par exemple, elle l'a modifiée pour investir dans plusieurs nouveaux sous-secteurs d'activité comme l'hydrogène, le captage et le stockage du carbone, les petits réacteurs modulaires et les infrastructures de ravitaillement et de recharge des véhicules à zéro émission.

## Cadre et politique d'investissement

Le cadre d'investissement de la BIC établit les critères et les seuils d'évaluation relatifs à toutes nos décisions d'investissement. Il met l'accent sur les liens entre le risque d'investissement et les résultats à atteindre par rapport aux objectifs de la BIC au sein des secteurs où elle

est active et de son portefeuille global. C'est ainsi que le cadre d'investissement guide nos décisions d'investissement et garantit que la direction et notre conseil d'administration tiennent compte de l'impact lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.



La politique d'investissement de la BIC, qui comprend son cadre d'investissement, définit les paramètres et les lignes directrices qui encadrent ses activités d'investissement et établit des processus décisionnels conformes à son mandat et aux pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur la BIC*.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre cadre et notre politique d'investissement dans les résumés de nos Plans d'entreprise pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023, qui se trouvent sur notre site Web.

---

## Politique relative à l'impact public

La BIC a établi une politique de gestion de l'impact public qui oriente sa façon d'établir ses résultats organisationnels et les normes de mesure qu'elle utilise, tout en établissant des attentes quant à la façon dont ses équipes de placement identifieront et mesureront les résultats des projets dans lesquels elle investit.

Dans le cadre de cette politique, la BIC a, à ce jour, élaboré et fixé des objectifs en fonction de cinq résultats d'impact public. Elle évalue chaque projet par rapport à l'un de ces cinq résultats, et ce, avec autant de rigueur que lors de l'analyse financière.

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre : la BIC mesure les réductions annuelles moyennes d'émissions de GES dans les secteurs du transport en commun, des énergies propres et des infrastructures vertes.
2. Déplacements en transport en commun : la BIC mesure le nombre de déplacements quotidiens en transport en commun des projets dans lesquels elle investit, ce qui permet d'évaluer les avantages économiques et des économies de temps qui découlent de l'expansion des transports en commun.
3. Ménages mal desservis connectés à l'Internet haut débit d'une vitesse de 50/10 Mo/s : la BIC mesure le nombre de ménages mal desservis (qui n'ont pas accès à l'Internet haut débit d'une vitesse de 50/10 Mo/s) qui sont connectés dans le cadre de projets dans lesquels elle a investi.
4. Croissance économique par le commerce : les volumes commerciaux additionnels découlant des projets et la valeur ajoutée supplémentaire créée par les projets agricoles.
5. Communautés autochtones dont les lacunes d'infrastructure ont été comblées : les projets de la BIC dans les communautés autochtones, qui peuvent être effectués dans n'importe quel secteur prioritaire, fournissent des infrastructures essentielles en partenariat avec ces communautés. En plus d'une évaluation qualitative des avantages du projet, la BIC effectue un suivi du nombre de collectivités autochtones dans lesquelles elle a comblé une lacune en matière d'infrastructures.

---

## Mesures et normes en matière d'impact

Conformément à sa politique d'impact, la BIC élabore des normes pour mesurer son impact afin de définir la façon dont elle fait le suivi de chacune de ses cibles en matière de résultats et les mesure. Il s'agit d'assurer la rigueur et la cohérence de nos analyses et de nos décisions d'investissement.

La BIC exigera, pour tous les investissements, un suivi et une vérification suffisants pour qu'elle obtienne un examen et une assurance de tiers sur les résultats obtenus.

En 2022, la BIC a mis au point la première de ses normes en matière d'impact, qui est

liée aux GES. Elle s'est fixé comme objectif d'investir, d'ici l'exercice 2026-2027, dans des projets qui permettront en moyenne de réduire les émissions de GES de 13 Mt d'équivalent CO2 par année. Notre norme de mesure des GES déterminera quels sont les éléments qui comptent dans le cadre de cet objectif et comment ils seront quantifiés. Les éléments clés de la norme d'impact sur les GES sont les suivants :

- Assurer que les projets et les secteurs fassent l'objet d'une approche uniforme, avec une compréhension commune de la manière d'interpréter les résultats.
- Assurer la cohérence avec les Normes internationales d'information (ISO 14064-2 et le protocole sur les GES) tout en reconnaissant nos besoins et défis uniques.
- Permettre la production de rapports internes et externes qui sont fiables et inspirent confiance.

---

## Responsabilisation à l'égard des résultats

La BIC s'engage à faire preuve de transparence et à divulguer l'information sur sa performance, notamment les progrès qu'elle accomplit par rapport à ses objectifs en matière de résultats. Les cibles sont indiquées chaque année dans le Résumé du plan d'entreprise ainsi qu'à d'autres occasions, comme lors de notre assemblée publique annuelle et dans le présent document sur la durabilité et l'impact. Ils font également l'objet de rapports trimestriels et annuels pendant l'année.

La BIC a expressément lié certains aspects de la rémunération des membres de sa haute direction et de ses cadres supérieurs à l'atteinte de ses objectifs organisationnels, y compris les cibles de résultats.

Les investissements de la BIC sont en grande partie dans des projets en construction et, à mesure que nous poursuivons notre parcours, nous entreprendrons d'autres travaux pour évaluer et valider l'incidence de nos projets.

---

## Nos résultats

La BIC a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne ses quatre objectifs prioritaires. Ces résultats en matière d'impact public, soit l'action climatique, la connexion de la population canadienne, la croissance économique et la réduction des déficits d'infrastructures autochtones, sont identifiés dans les Plans d'entreprise de la BIC et son cadre d'investissement en tient compte.

### Mesures sur les changements climatiques pour favoriser un avenir à faibles émissions de carbone

L'action climatique est une préoccupation majeure pour les gouvernements, le secteur privé et les investisseurs du Canada et du monde entier.

Dans le cadre de son processus de planification d'entreprise, la BIC s'est fixé l'objectif ambitieux d'investir dans des projets qui réduiront les émissions de GES de 13 Mt par année par rapport à leur niveau de référence projeté si ces projets n'étaient pas réalisés.

Les projets de la BIC qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative d'autobus à zéro émission pour le transport en commun ainsi que dans les secteurs de l'énergie propre et des infrastructures vertes contribuent tous à ce résultat.

Les investissements dans des **autobus à zéro émission** contribueront à réduire les émissions de GES au Canada, à permettre aux citoyens et citoyennes de faire la navette de façon plus propre et plus rapide, à soutenir la viabilité financière des fournisseurs de transport en commun et à améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Six investissements de la BIC dans les AZE ont atteint la clôture financière, notamment pour les villes d'Ottawa, de Brampton et pour les autobus scolaires du Québec. Dans l'ensemble, les investissements de la BIC facilitent l'acquisition de plus de 5 000 autobus à zéro émission.

Il est essentiel d'effectuer des progrès en matière d'**énergie propre** pour atteindre les objectifs du Canada dans la lutte contre les changements climatiques pour 2030 et 2050 et contribuer à ce que notre avenir énergétique soit plus durable. De nouveaux investissements sont nécessaires pour faire avancer la production, la distribution et l'utilisation d'énergie propre. Les activités de la BIC dans le secteur de l'énergie propre sont liées à des projets qui peuvent réduire les

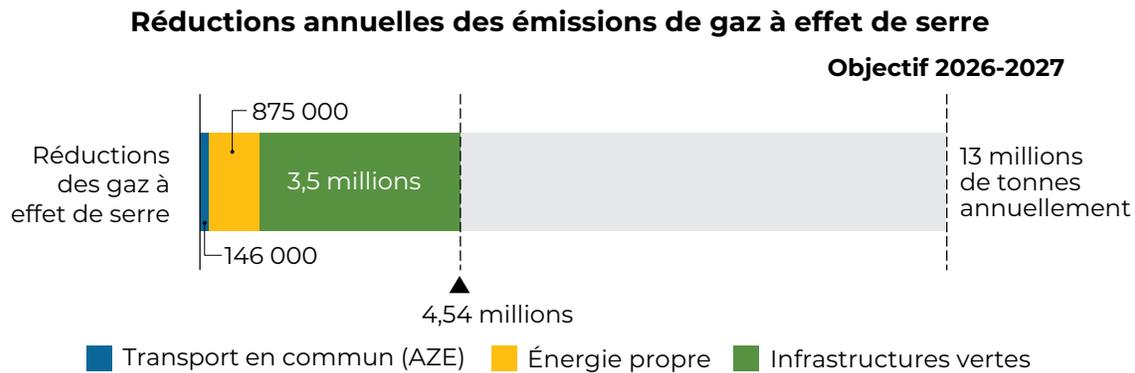
émissions de GES du secteur de l'électricité. Par exemple, notre investissement de 600 millions de dollars dans le système énergétique de quartier d'Enwave accélérera la construction de réseaux énergétiques de quartier au centre-ville de Toronto et à Mississauga, ce qui réduira la consommation d'électricité dans une proportion pouvant atteindre 80 % et les émissions de GES de 60 % au cours du processus.

Les projets d'**infrastructures vertes** appuient la croissance économique propre du Canada dans des domaines comme l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des eaux usées et la transition vers un avenir où les émissions de GES sont faibles. Cela comprend les initiatives de rénovations énergétiques de bâtiments de la BIC, qui visent à tirer parti d'investissements privés et institutionnels pour accélérer la décarbonisation du parc immobilier du Canada, qui est une source importante d'émissions. De plus, dans le secteur des infrastructures vertes, de nouvelles initiatives comme le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), l'hydrogène et les combustibles propres ont été jugées essentielles pour aider le Canada à atteindre ses objectifs climatiques. Ces efforts sont particulièrement importants dans les secteurs qui peuvent être difficiles à décarboniser, comme l'industrie lourde et le transport de marchandises, qui, en 2020, ont contribué plus de 140 Mt aux émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> du Canada.

À la fin du deuxième trimestre de 2022-2023, 14 projets de la BIC qui contribuent à l'atteinte de sa cible de GES avaient atteint la clôture financière, ce qui se traduira collectivement par des réductions annuelles de GES de 4,5 Mt.

La BIC a 11 autres projets à la phase de revue diligente qui, selon les estimations actuelles,

permettront de réduire les émissions de GES de plus de 500 000 Mt.



### Connecter la population canadienne

Pour bien des gens, le terme « infrastructure » évoque des chantiers de construction, des structures d'acier et de béton et, en fin de compte, les biens durables qui sont essentiels au fonctionnement d'une économie.

Mais au-delà de tout cela, ce sont les infrastructures qui unissent les Canadiens et les Canadiennes et connectent les collectivités les unes aux autres et permettent aux membres de la population canadienne de se déplacer pour aller travailler, aller voir les membres de leur famille ou se divertir, ou d'accéder à des services Internet pour faire des affaires, obtenir des soins de santé et se former, entre autres. Pour la population canadienne, ces résultats ont plus d'importance que les projets eux-mêmes.

Pour illustrer l'importance de connecter la population canadienne, la BIC a élaboré deux cibles de résultats. Nous voulons investir dans des projets qui permettront d'offrir 210 000 nouveaux déplacements quotidiens en transport en commun et d'offrir un accès Internet haut débit à un total cumulatif de 900 000 ménages mal desservis.

### Nous mesurons nos investissements majeurs dans le transport en commun

en fonction des déplacements quotidiens moyens. À la fin du deuxième trimestre de 2022-2023, deux grands projets de transport en commun de la BIC avaient atteint la clôture financière. Il s'agit du REM et de sa gare de l'aéroport international Montréal-Trudeau, qui généreront 174 000 déplacements quotidiens en transport en commun.

## Nombre d'usagers du transport en commun



Les investissements de la BIC dans les **services Internet haut débit** visent à connecter les ménages à un service répondant à une norme minimale de 50/10 Mo/s. Cela tient compte de la priorité nationale déterminée par le Fonds pour la large bande universelle d'Innovation, Science et Développement économique Canada et les promoteurs de projets provinciaux, qui consiste à offrir à la population canadienne des services Internet haut débit. La BIC joue un rôle dans le financement de projets où elle peut combler des lacunes relatives à la structure économique et offrir du capital patient pour permettre à la population canadienne d'accéder à la connectivité numérique.

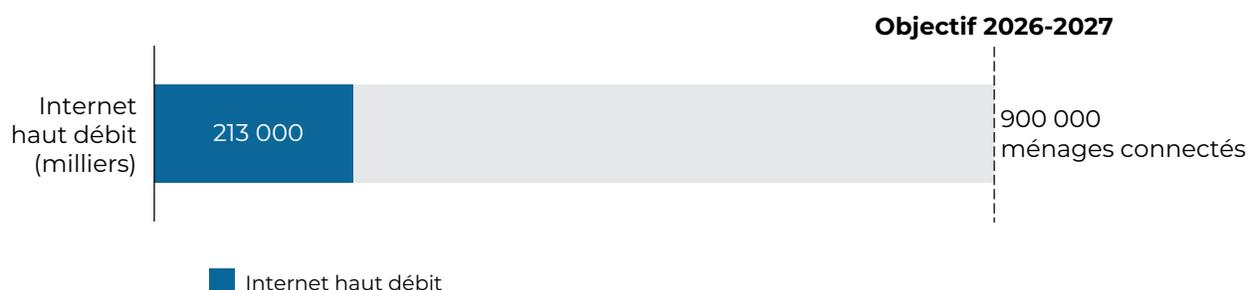
Par exemple, notre investissement dans le service à large bande dans les régions rurales

de l'Ontario, qui s'ajoute aux subventions versées par la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada, aidera à offrir un service Internet haut débit rapide et fiable aux régions mal desservies de la province.

À la fin du deuxième trimestre de 2022-2023, trois projets de la BIC contribuant à son objectif en matière de service Internet haut débit avaient atteint la clôture financière. Ensemble, ils permettront à plus de 200 000 ménages d'avoir accès à un service de 50/10 Mo/s.

La BIC a trois autres projets en cours qui ont atteint la phase de la revue diligente et qui, selon les estimations actuelles, permettront de connecter plus de cent mille foyers supplémentaires à l'Internet haut débit.

## Connexions à l'Internet haut débit



## Croissance économique

Les projets d'infrastructure de commerce et de transport contribuent à la création de corridors plus solides et efficaces vers les marchés locaux et internationaux ainsi qu'à l'expansion et à la compétitivité des entreprises canadiennes.

Les projets de commerce et de transport ont de nombreux résultats : ils permettent de mieux relier les Canadiens et les Canadiennes aux lieux où ils doivent aller, de faciliter le déplacement des marchandises pour permettre le commerce et de fournir des infrastructures d'irrigation essentielles qui contribuent à la croissance de notre secteur agricole.

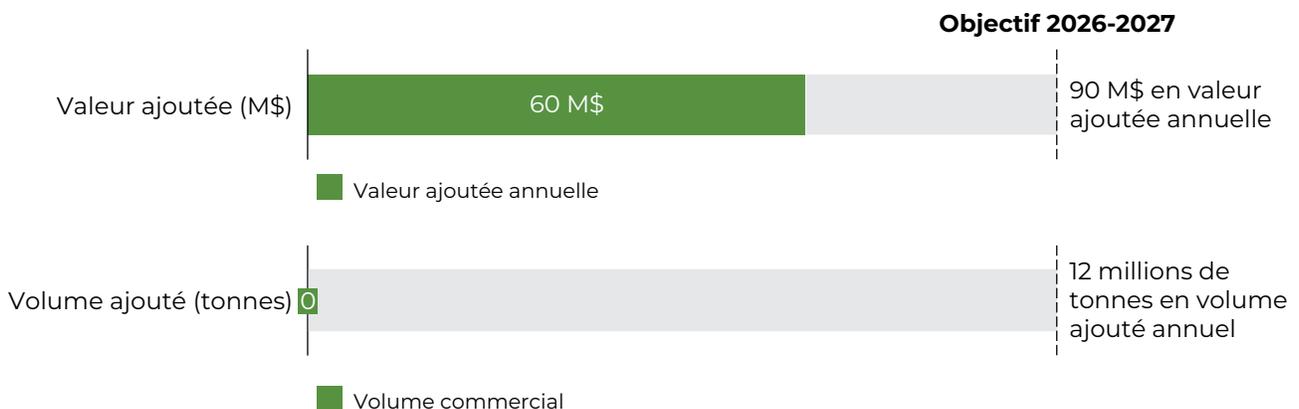
La BIC s'est fixé des objectifs pour ses projets du secteur commerce et transport et mesure

ses résultats de deux façons. **Pour la plupart des projets** de ce secteur, elle fera le suivi de l'équivalent en tonnes de carbone du volume commercial relatif aux projets dans lesquels elle investit. La BIC s'est fixé comme objectif de soutenir un volume commercial équivalent à 12 millions de tonnes.

En ce qui concerne les **infrastructures agricoles** soutenues par des investissements de la BIC, celle-ci s'est fixé comme objectif d'offrir une valeur ajoutée agricole de 90 millions de dollars par le biais des projets dans lesquels elle investit.

À ce jour, un projet de la BIC dans ce secteur a atteint la clôture financière. Il s'agit d'un projet d'irrigation essentiel d'une valeur de 60 millions de dollars en Alberta.

## Valeur ajoutée agricole et volume commercial ajouté annuels



## Infrastructures autochtones

Les **communautés autochtones** du Canada font face à d'importantes lacunes en matière d'infrastructures. La BIC travaille avec des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour étudier les possibilités de collaboration dans le cadre de projets visant à améliorer la qualité de vie et le rendement économique des communautés autochtones.

Il est important de reconnaître que les défis d'infrastructure de nombreuses collectivités autochtones diffèrent de ceux qui existent ailleurs au Canada. Les communautés autochtones sont souvent plus petites et plus éloignées que les autres. C'est en partie pour cette raison que la BIC a mis en place l'initiative IICA, qui fournit un cadre permettant à la BIC d'investir dans des projets de plus petite

envergure à différentes échéances dans des communautés autochtones.

Ces initiatives comprennent nos investissements pour améliorer les services offerts à trois villages éloignés de la Première Nation innue du nord du Québec par l'intermédiaire d'un service ferroviaire essentiel dans le cadre du projet Tshiuetin Rail et le projet d'infrastructure Kahkewistahaw Landing en Saskatchewan, une réserve urbaine innovante à laquelle le financement de la BIC contribue à fournir des infrastructures essentielles telles que les routes, les services publics et un service Internet haut débit.

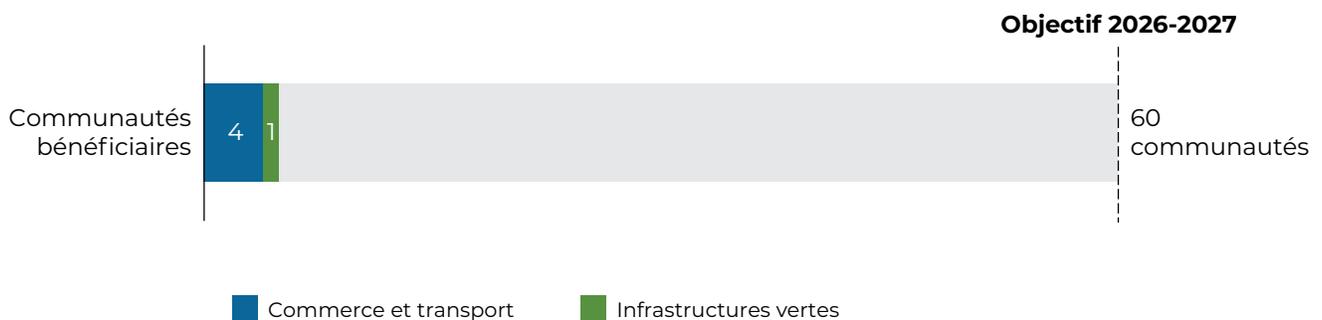
Pour combler les lacunes d'infrastructure dans les communautés autochtones, comme l'ampleur et l'impact des travaux nécessaires diffèrent de ceux des projets à plus grande échelle, la BIC a établi une cible unique axée sur le nombre de communautés avec lesquelles elle est en mesure d'établir des partenariats ou auxquelles elle peut apporter des avantages,

en cherchant à atteindre au moins 60 de ces collectivités par des investissements d'ici l'exercice 2026-2027. À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, la BIC avait conclu des investissements qui profiteront à cinq communautés.

L'établissement d'une cible a fourni un point de repère essentiel aux équipes de la BIC qui travaillent en vue d'investir au moins 1 milliard de dollars dans les communautés autochtones. Elle comprend aussi qu'il existe des façons plus complètes de mesurer les progrès et l'impact des investissements à long terme. Pendant l'exercice 2022-2023, la BIC travaille en vue de développer d'autres mesures pour suivre et mesurer les résultats dans les communautés autochtones.

La BIC a quatre autres projets qui ont atteint à la phase de revue diligente finale et qui, selon les estimations actuelles, profiteront à 36 collectivités autochtones.

### Communautés autochtones dont les lacunes d'infrastructures ont été comblées



## Harmonisation des résultats et des incitatifs en matière d'impact public

Les résultats en matière d'impact public illustrent la valeur que nous offrons à la population canadienne. À ce titre, il est important qu'ils constituent une composante importante de nos rapports et qu'ils soient incorporés de la bonne façon aux régimes d'incitation et de rémunération de la BIC.

La BIC mesure les résultats une fois qu'un projet a atteint la clôture financière, c'est-à-dire le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont terminé toute la revue diligente et ont conclu des accords exécutoires. Cela souligne l'importance que nous accordons au fait que ce qui compte pour les Canadiens et les Canadiennes, ce sont nos résultats en matière d'impact public.

Les résultats en matière d'impact public que déclarent la BIC sont ceux qui découlent de l'ensemble de l'impact des projets, quels que soient le pourcentage de ses investissements ou la forme que prend sa participation. Cela reflète le rôle de la BIC, qui consiste à combler des lacunes en matière de financement qui, autrement, empêcheraient la réalisation des projets. En mesurant notre impact par rapport à l'ensemble de la portée d'un projet, nous nous assurons d'inciter les équipes d'investissement de la BIC à évaluer leurs investissements de manière appropriée tout en maximisant l'impact.

Compte tenu de l'importance des résultats en matière d'impact public pour le succès global



de la BIC, nos objectifs d'entreprise et la façon dont les membres de notre haute direction et nos cadres supérieurs sont rémunérés tiennent compte de l'atteinte de nos cibles. Nous veillons ainsi à ce que la haute direction et les cadres supérieurs de la BIC accordent la priorité aux résultats pour le public.

Pour d'autres aspects de nos objectifs organisationnels, comme le déploiement de capitaux et la portée régionale de notre travail, nous mesurons les progrès que nous avons accomplis par rapport aux engagements d'investissement, qui correspondent au moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont convenu d'un ensemble de conditions (aussi appelé « liste de conditions ») établissant les modalités financières d'un investissement. Ces résultats sont détaillés dans notre rapport annuel et nos rapports financiers trimestriels.

---

## Regard vers l'avenir

Avec une solide réserve d'occasions d'investissement à l'étude, dont 39 projets en phase de revue diligente et de structuration des ententes à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, la BIC a bon espoir d'accélérer ses investissements dans des infrastructures qui susciteront des résultats positifs dans la vie des membres de la population canadienne.

À la suite de l'adoption de sa norme de résultats en matière de GES, la BIC continue de développer des normes de mesure des résultats pour évaluer ses autres engagements. Des travaux sont en cours pour développer une norme de mesure de l'impact lié aux Autochtones. Ceux-ci seront suivis de travaux supplémentaires pour élaborer des normes pour les projets relatifs aux eaux usées, à l'achalandage du transport en commun et à l'Internet haut débit.

La BIC a également entrepris des travaux pour mieux comprendre et utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). En s'appuyant sur le fait que son cadre d'investissement est axé sur les résultats, la BIC prend des mesures pour intégrer le suivi et la mesure des résultats en matière de genre et de diversité à l'évaluation de son portefeuille d'investissements. En perfectionnant son approche de mesure des résultats, la BIC comprendra mieux l'impact de ses investissements.

## Dream Retrofits

**19  
bâtiments**

en Ontario et en  
Saskatchewan

**1 500**

nouveaux emplois  
créés

**136,6 M\$**

Investissement de  
la BIC

**3 400  
tonnes**

Réduction annuelle  
d'émissions de GES

Les bâtiments produisent une quantité importante des émissions mondiales de GES.

Dream Unlimited Corp. s'est associée à la BIC pour rénover 19 immeubles, dont certains datent des premières années de la Confédération, en Ontario et en Saskatchewan.

Les émissions de GES des bâtiments devraient être réduites de 20 % à 30 % de plus qu'elles ne l'auraient été sans la participation de la BIC. Ces réductions seront obtenues en changeant les systèmes mécaniques et électriques, en passant à l'électricité, en remplaçant les fenêtres et les toits et en ajoutant des bornes de recharge pour les véhicules électriques et des panneaux d'énergie solaire sur les toits.



Le projet de Dream Unlimited Corp. permettra également de créer environ 1 500 emplois et d'offrir un milieu de travail sain à 15 000 employés et employées de bureau. Michael Cooper, responsable en chef de Dream Unlimited Corp., fait remarquer que le soutien de la BIC a incité l'entreprise à apporter des améliorations supplémentaires à son portefeuille, qui servira de modèle aux autres propriétaires d'immeubles. L'entreprise vise à atteindre la carboneutralité d'ici 2035 pour l'ensemble de son portefeuille de 13 milliards de dollars ainsi que pour ses nouveaux développements.

« La décarbonisation et la modernisation de nos actifs font partie intégrante de la transition vers la carboneutralité de Dream. Cet investissement aura un impact positif et durable sur les collectivités et l'environnement », a-t-il déclaré. « Il n'a jamais été aussi urgent d'agir rapidement. Nous pouvons remettre en question le statu quo historique et transformer notre entreprise afin de nous attaquer sérieusement à ces problèmes complexes et de permettre que notre avenir soit résilient. »

« Cela a également permis de valider le concept d'un modèle de partenariat qui a finalement démontré comment, grâce à de précieux partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et des organismes à but non lucratif (Dream Community Foundation), nous pouvons nous attaquer aux problèmes de changement climatique, d'abordabilité et d'inclusivité. »

Non seulement le programme résidentiel de Dream Unlimited Corp. et le programme d'assurance prêt hypothécaire APhi Select de la Société canadienne d'hypothèques et de logement permettent-ils la décarbonisation, mais ils créent et préservent aussi 189 logements abordables.

# Pilier 3 du cadre : En tant que société durable



La BIC s'efforce d'avoir un impact positif pour les Canadiens et les Canadiennes et comprend qu'à cette fin, elle doit également agir au sein de sa propre organisation en créant une culture de travail positive où les membres de son personnel peuvent croître et s'épanouir.

Cette section du document passe en revue les efforts que nous déployons pour agir de manière durable dans le cadre de nos activités organisationnelles, notamment la diversité et l'inclusion, notre empreinte carbone, nos politiques et pratiques opérationnelles et nos approvisionnements.

---

## Diversité et inclusion à la BIC

La BIC s'engage à offrir à son personnel un milieu de travail et un environnement inclusifs, équitables et respectueux. Nous nous efforçons d'attirer et d'embaucher des personnes extrêmement talentueuses aux expériences et aux parcours variés et de leur offrir des carrières enrichissantes. De plus, nous visons à créer un environnement inclusif dans lequel les membres de notre personnel peuvent apporter un éventail de connaissances, d'idées et d'approches pour leur permettre de travailler en utilisant leur plein potentiel.

Au cours de la dernière année, nous nous sommes donné comme priorité d'établir une orientation claire et de commencer à mettre en œuvre un plan pour faire progresser les pratiques en matière de diversité et d'inclusion dans l'ensemble de notre organisation. Notre Comité de la diversité et de l'inclusion a été créé en l'automne 2021 pour d'agir à titre d'organe consultatif et de discussion en ce qui

concerne les politiques, les programmes et les initiatives de la BIC qui sont liées à la diversité et à l'inclusion. Le comité est composé d'un ensemble diversifié de personnes provenant de l'ensemble de l'organisation, dont les efforts sont complétés par le travail de trois sous-comités formés pour se concentrer sur des initiatives précises liées au recrutement et au maintien en poste, à la gestion du personnel et à l'éducation.

---

## Points saillants en matière de diversité et d'inclusion

### Analyse comparative

Pour une deuxième année de suite, la BIC a effectué un sondage sur la diversité et l'inclusion dans toute son organisation afin de mesurer son inclusivité et de développer un ensemble de mesures internes et d'exercices d'analyse comparative pour faire le suivi des progrès accomplis. En fonction des résultats du sondage, même si la BIC dépassait certains des groupes auxquels elle s'est comparée à titre de référence pour divers IRC, sa note d'inclusivité comprenait certains points à améliorer.

### Amélioration

La BIC a organisé, pour son personnel, un certain nombre d'occasions d'apprentissage relatives aux questions et à l'histoire autochtones. Par exemple, l'un de nos partenaires juridiques a fait une présentation sur les phases de l'histoire autochtone et eurocanadienne qui constituait une occasion de mettre l'accent sur l'information relative à l'expérience autochtone, l'équité et le respect de celle-ci. Le personnel de la BIC a également eu d'autres occasions d'apprendre des expériences vécues par la chef régionale du Yukon, Kluane Adamek, et le directeur général de Anishnawbe Health Toronto, Joe Hester.

Au cours de la dernière année, la BIC a également mis en place un programme de rétroaction à 360 degrés pour s'assurer que le perfectionnement de son personnel soit éclairé par divers points de vue provenant de l'ensemble de l'organisation. Nous avons également formé l'ensemble du personnel sur la façon de donner et de recevoir de la rétroaction par l'intermédiaire de séances interactives.

En 2022, la BIC a lancé son premier programme pilote de mentorat pour les services de soutien d'entreprise en demandant à des membres du personnel de toute l'organisation d'y participer en tant que mentor(e)s et mentoré(e)s afin de compléter un programme semblable destiné à ses secteurs d'activité liés aux investissements. Les mentoré(e)s ont été jumelé(e)s à des mentor(e)s ayant des compétences précises pouvant les aider à accélérer leur perfectionnement individuel dans des domaines ciblés.

Nous reconnaissons que la pandémie a touché notre personnel de nombreuses façons et nous continuons de travailler en partenariat avec le fournisseur de notre programme d'aide aux employé(e)s pour offrir toute l'année des séances d'apprentissage axées sur la résilience, le changement, la transition et les rôles parentaux positifs.

Les nouveaux(elles) employé(s) suivent, dans les deux langues officielles, une formation sur notre Code de déontologie et notre Politique sur le respect en milieu de travail afin de veiller à ce que nos valeurs et nos principes directeurs en matière de conduite éthique soient enchâssés dans notre processus d'intégration.

### Notre façon de travailler

La BIC reconnaît que la pandémie nous a incité(e)s à adapter notre façon de travailler et à demeurer souples et ouvert(e)s face à l'inconnu. Nous avons donc adopté des modes de travail hybrides qui permettent d'améliorer l'expérience de travail du personnel qu'ils ou elles travaillent à distance ou au bureau, tout en favorisant la connexion et l'inclusion.

Notre conseil d'administration s'est également engagé à adopter les normes les plus élevées des secteurs public et privé en matière de gouvernance d'entreprise et de diversité. En date du 30 novembre 2022, notre conseil d'administration comptait 11 administrateurs, dont sa présidente. Sa composition est

représentative de la diversité linguistique, culturelle, régionale et de genre du Canada. Sur les 11 membres du conseil d'administration, 55 % sont des femmes et 18 % s'identifient comme membres d'une minorité visible, Autochtones, membres de la communauté LGBTQ2+ ou personnes handicapées.

---

## Réduire l'empreinte carbone de nos activités

La BIC s'engage à contribuer à la réduction des émissions de carbone. Cela signifie qu'il faut comprendre l'impact de nos activités et trouver des façons de gérer et de réduire les émissions de GES liées à nos travaux.

Lorsqu'on se penche sur l'empreinte de la BIC et qu'on planifie des mesures pour réduire ses émissions, il est important de noter les facteurs qui exerceront une pression à la hausse sur celles-ci au cours des prochaines années :

- La BIC a été créée en 2017 et a commencé ses activités en 2018. Comme l'explique son Plan d'entreprise, en raison de la demande commerciale et de la croissance, la BIC prévoit augmenter son personnel et ses activités au cours de la prochaine année.
- Depuis le début de l'année 2020, les déplacements ont diminué à cause de la pandémie. À mesure que les activités commerciales reprennent leur cours habituel, on s'attend à ce que les déplacements recommencent.

Malgré ces facteurs, la BIC est consciente de la situation et s'engage à prendre des mesures pour gérer ses émissions.

En 2022, nous avons accompli la première partie de cette initiative en décrivant pour la première fois l'empreinte carbone des activités de la BIC, qui nous servira de référence à l'avenir. Le calcul comprend les émissions de portée 2, les émissions de portée 3 sélectionnées, le captage des GES produits par le chauffage et l'électricité liés à nos installations et les transports aériens liés à nos activités. À l'heure actuelle, la BIC ne produit pas une quantité importante d'émissions de portée 1. En collaboration avec Radicle, un expert-conseil de premier plan en matière d'émissions de GES, nous avons choisi des catégories pour effectuer le calcul initial de notre empreinte en fonction de nos activités commerciales, une évaluation de l'importance relative de ces catégories et d'un examen des rapports effectués pour des environnements de bureau semblables au nôtre.

Pour l'exercice 2021-2022, les émissions de GES liées aux activités de la BIC ont été établies à 69,6 tonnes. Ces émissions ont été calculées conformément au Protocole sur les gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol), un cadre général normalisé visant à mesurer et à gérer les émissions de GES élaboré par le World Resources Institute (WRI) et le World Business

Council for Sustainable Development. (WBCSD) dans le cadre d'un partenariat de 20 ans. Les émissions de GES de la BIC sont réparties en deux catégories.

### Émissions liées aux bureaux

Les activités effectuées dans nos bureaux ont émis 25,9 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le siège social de la BIC se trouve au centre-ville de Toronto, et un petit nombre de membres de son personnel travaillent à Montréal et à Calgary, dans des locaux loués. Tous les bureaux de la BIC se trouvent dans des bâtiments certifiés LEED platine dont les émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> sont gérées et réduites par des mesures rigoureuses. La certification LEED exige que les propriétaires s'engagent à construire des bâtiments résilients dont le haut rendement énergétique permet de réduire les émissions de carbone et la quantité de déchets produite, d'économiser l'eau et de conserver l'énergie. Elle est accompagnée d'une vérification, par une tierce partie indépendante, du fait que le bâtiment atteint un rendement élevé dans six domaines liés à la santé humaine et à un environnement sain.

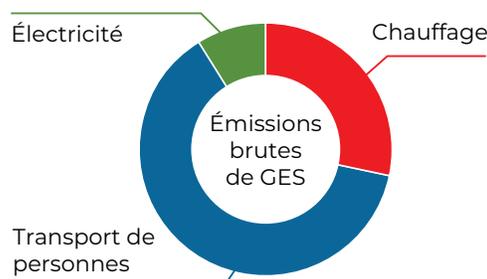
Les émissions liées aux bureaux de la BIC sont attribuables à l'achat d'électricité et au chauffage, et sont fournies à la BIC par l'exploitant du bâtiment.

### Déplacement

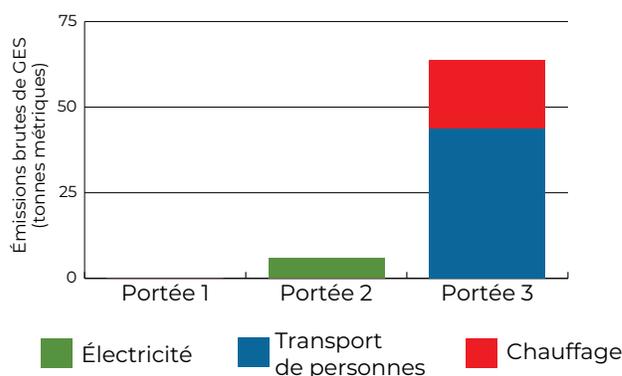
Un montant de 43,8 tonnes d'émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> découle du transport aérien. Les émissions liées aux déplacements ont été calculées à partir d'hypothèses relatives aux émissions totales de GES standard par kilomètre de vol établies en fonction de l'utilisation de carburant par passager ou passagère et par kilomètre.

Lorsqu'un déplacement est effectué pour participer à une réunion plutôt que d'opter pour une participation virtuelle, la politique de la BIC exige une justification. Lorsqu'un déplacement est pratique, économique et efficace, cette politique demande également que l'on favorise les moyens de transport qui émettent moins de GES (le train plutôt que l'avion, par exemple).

**Émissions brutes de GES par type d'activité**  
(exercice clos le 31 mars 2022)



**Émissions brutes d'émissions de GES par portée**  
(tonnes métriques, exercice clos le 31 mars 2022)



### Regard vers l'avenir

Bien que les activités de la BIC soient relativement modestes, il demeure important que nous prenions des mesures pour nous assurer que nos activités et nos actions contribuent à ce que l'environnement soit plus

propre et s'harmonisent avec nos objectifs en matière de carboneutralité.

La BIC continuera de chercher des moyens de réduire son empreinte et s'appuiera sur les efforts qu'elle a déjà déployés cette année en acquérant des certificats d'énergie renouvelable pour toutes les émissions résiduelles associées à sa consommation d'électricité qui n'ont pas encore été

compensées, par le propriétaire de l'immeuble, par exemple.

Au cours de la prochaine année, la BIC travaillera également au développement d'un tableau complet de la portée de ses émissions de GES, y compris celles qui sont attribuables au financement qu'elle accorde, ainsi qu'à l'établissement de stratégies d'atténuation qui réduiront son empreinte conformément à ses objectifs de carboneutralité généraux.

---

## Intégrité et conduite responsable des affaires

La BIC a élaboré une série de politiques pour établir les attentes et guider sa conduite, comme son Code de déontologie, sa Politique sur le respect en milieu de travail et sa Politique sur la santé et la sécurité au travail. Chaque membre du personnel de la BIC reçoit une formation sur ces politiques et doit confirmer qu'il ou elle les comprend. La BIC contribue ainsi à instaurer un environnement de travail sain et positif pour son personnel.

De plus, pendant toute la pandémie de COVID-19, la BIC est demeurée vigilante et réceptive en accordant la priorité à la santé et à la sécurité de son personnel et en mettant sur pied un groupe de travail sur la COVID-19. Ce groupe de travail vise à formuler des recommandations et à fournir une orientation sur la meilleure façon de gérer la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel pendant la pandémie.

---

## La durabilité et notre approvisionnement

La BIC a élaboré des politiques et des pratiques d'approvisionnement durable qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques relatifs à la durabilité lorsqu'elle achète des biens et des services de tierces parties. En plus d'examiner les pratiques ESG de nos fournisseurs, nous examinerons également, le cas échéant, l'approche de nos fournisseurs potentiels en matière de diversité et d'inclusion en ce qui a trait à leurs

pratiques en matière d'emploi et de prestation de services. Cela permet à la BIC d'encourager les organisations à renforcer leurs propres initiatives ESG.

La BIC est alignée sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. Cette politique lui permet de mettre de côté certains contrats d'approvisionnement précis

pour qu'ils fassent l'objet de concurrence entre des entreprises des Premières Nations, des Métis et des Inuits afin d'encourager la croissance économique et la participation des collectivités autochtones.

Par exemple, en 2021, la BIC a terminé un processus d'approvisionnement visant à effectuer la présélection de conseillers et conseillères juridiques externes pour des projets réalisés dans le cadre de l'IICA. Les critères d'évaluation de ce processus d'approvisionnement comprenaient une préférence pour les conseillers ou conseillères

juridiques externes favorisant la représentation des Autochtones au sein de l'équipe agissant en tant que prêteuse au nom de la BIC. Les équipes de projet de chacun des cabinets d'avocats choisis pour agir à titre de fournisseurs attirés dans le cadre de ce processus d'approvisionnement comprenaient des avocat(e)s autochtones. Cette pratique d'approvisionnement fait progresser la BIC dans l'atteinte des objectifs de son programme IICA ainsi que ses investissements d'impact dans des projets autochtones procurant directement des avantages à une ou plusieurs communautés autochtones.

---

## Partage d'idées et de points de vue

Pour permettre au Canada de bâtir des infrastructures favorisant un avenir plus durable, il faudra effectuer d'énormes efforts collectifs pour innover, adopter de nouvelles façons de faire des affaires et les mettre en œuvre.

Dans le cadre de son mandat, la BIC s'efforce de faire progresser les connaissances et les notions qui peuvent l'aider à atteindre ses objectifs d'investissement et d'éclairer d'autres chefs de file des infrastructures et de la finance de tous les secteurs.

Au cours des deux dernières années, la BIC a fourni du financement et du soutien pour divers travaux de recherche importants menés par des spécialistes de premier plan. Voici certains des projets réalisés :

- **Programme Finance durable II** (Forum des politiques publiques) : une série de tables rondes et un document sur la mise

en œuvre du financement durable et les possibilités de mobiliser des capitaux.

- **A Microgrid Playbook: Conditions and Opportunities for Investment** (Conférence Board du Canada) : un document de recherche visant à identifier des solutions énergétiques pour les micro-réseaux.
- **Climate Impacts on Canada's Electricity Systems** (Canadian Energy Research Institute) : ce document quantifie l'ampleur d'un éventail d'impacts climatiques sur les réseaux électriques du Canada en fonction de divers scénarios d'émissions.
- **Green Retrofit Economy Study** (Delphi Group et le Conseil du bâtiment durable du Canada) : une série de documents et d'événements visant à trouver comment faire passer les rénovations au niveau supérieur, y compris celles des bâtiments industriels, commerciaux et

de grands bâtiments résidentiels. L'étude examine également les capacités en matière de main-d'œuvre et les chaînes d'approvisionnement.

La BIC continue également de jouer un rôle actif en travaillant avec des organisations d'avant-garde qui font progresser collectivement la réflexion sur la façon dont le financement durable peut contribuer à atteindre les réductions d'émissions nécessaires. Cela comprend la participation aux activités suivantes :

- Conseil consultatif et comité de recherche de l'Institute for Sustainable Finance (ISF) de l'Université Queen's
- Groupe de travail sur l'innovation financière par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de la région de Toronto
- Advisory Committee for Indigenous Equity Partnerships Project du Conference Board du Canada
- Comité consultatif du Conseil d'action en matière de financement durable lancé l'an dernier.

## Manitoba Fibre

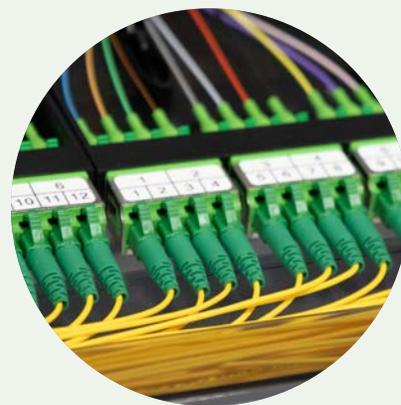
Environ  
**49 000**  
ménages connectés  
à l'Internet haut  
débit

**164 M\$**  
Investissement  
de la BIC

Jusqu'à  
**400 emplois**  
pendant la  
construction

**50**  
emplois  
permanents

Les services Internet haut débit occupent une place primordiale dans la vie quotidienne de la population canadienne. Il est essentiel à notre qualité de vie, que ce soit pour les personnes qui possèdent une entreprise, vont à l'école ou qui souhaitent rester connectées à leur famille et leurs ami(e)s. Toutefois, la qualité du service et sa disponibilité ne sont pas uniformes dans tout le pays.



Pour aider à combler le fossé numérique au Manitoba, la BIC s'est associée à Valley Fiber Limited (Valley Fiber) et à DIF Capital Partners pour investir dans l'augmentation de l'offre de services Internet haut débit par l'intermédiaire de son investissement dans Manitoba Fibre. Le projet comprend 2 550 kilomètres de câbles de fibre optique. Il permettra de connecter environ 49 000 ménages de municipalités rurales mal desservies par la fibre jusqu'à leur domicile.

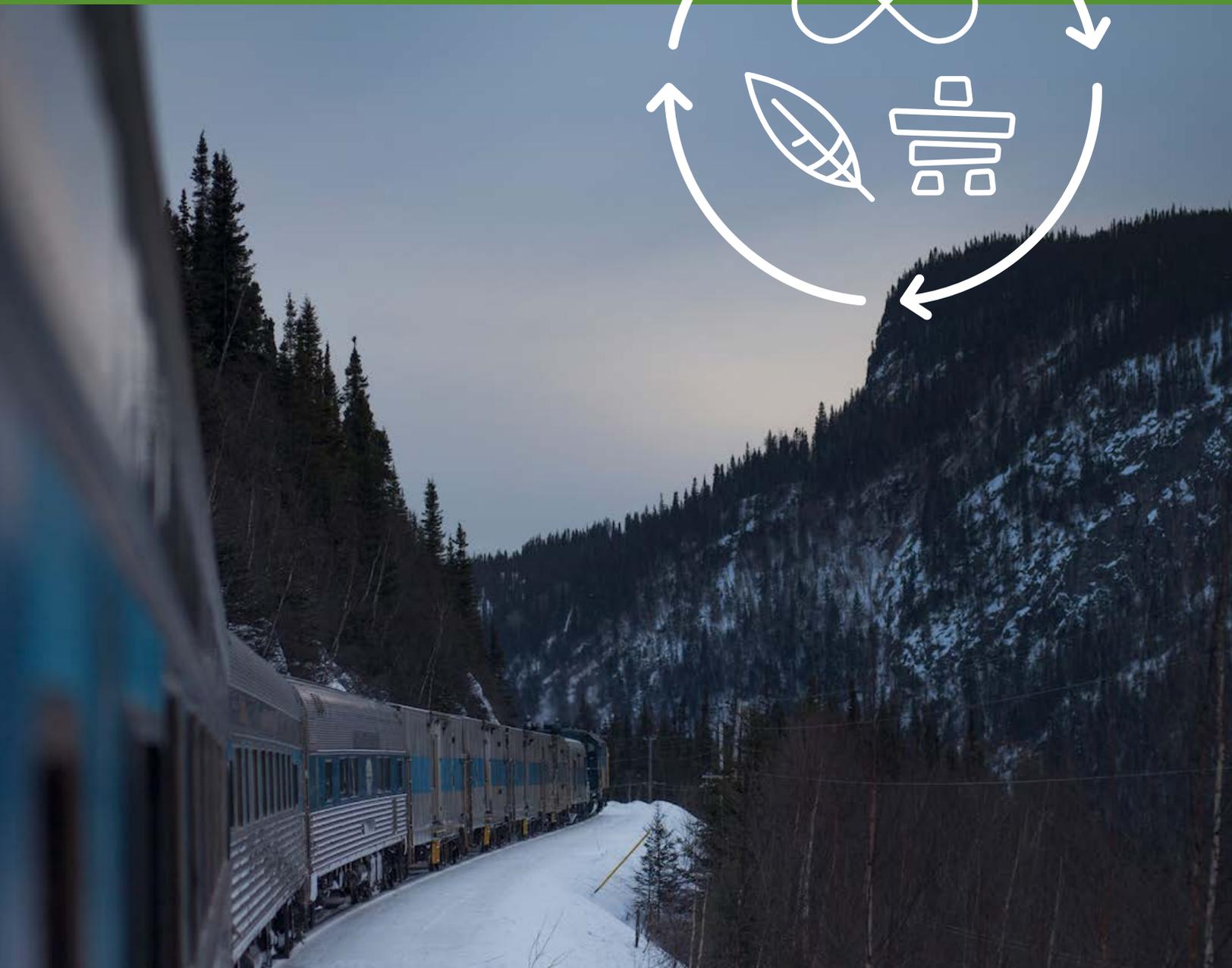
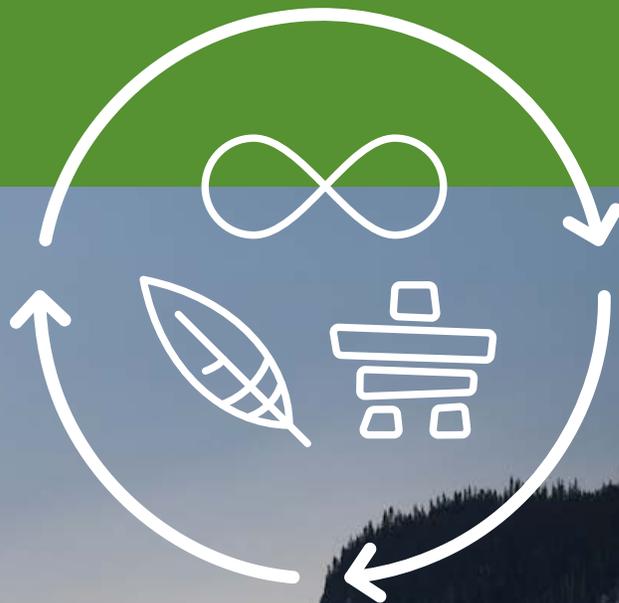
« C'est un honneur pour moi de travailler avec une équipe formidable qui partage notre volonté d'offrir l'Internet haut débit aux collectivités rurales par le biais d'un port Ethernet actif », a déclaré Hank Wall, président-directeur général de Valley Fiber Limited. « Ensemble, non seulement nous permettons une participation plus équitable à l'économie, mais nous offrons aussi des services essentiels aux membres de la population canadienne mal desservie du Manitoba. »

Le projet devrait générer des retombées économiques durables pour les collectivités touchées, notamment par la création de 400 emplois pendant la phase de construction ainsi que de 50 autres emplois permanents à Valley Fiber.

De Rockwood à Morris, un plus grand nombre de communautés auront maintenant accès à des services Internet haut débit dont la vitesse peut atteindre 1 gigabit par seconde, ce qui améliorera les services de télécommunications dont elles bénéficient, ainsi que leurs entreprises.

Comme il s'agit du premier investissement de la BIC dans les services Internet haut débit, ce projet est le premier d'une longue liste de nouveaux partenariats visant à améliorer la connectivité partout au Canada.

# Impact lié aux Autochtones



Les communautés autochtones du Canada sont largement désavantagées sur le plan des infrastructures. La BIC collabore activement avec des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour créer des occasions de collaboration dans le cadre de projets d'infrastructures destinées à améliorer leur qualité de vie ainsi qu'à faire progresser la réconciliation et l'inclusion sur le plan économique.

---

### **Comblant les lacunes relatives aux infrastructures autochtones**

La BIC vise à travailler en étroite collaboration avec des communautés autochtones non seulement pour construire des infrastructures, mais aussi pour leur offrir des possibilités de partenariat et d'approvisionnement afin de contribuer à la croissance économique.

À cette fin, nous avons mis sur pied une équipe spécialisée composée d'experts du domaine et de représentant(e)s autochtones. Pour appuyer des engagements gouvernementaux plus importants, la BIC a, conformément à la lettre d'Énoncé des priorités et des responsabilités, pour objectif d'investir au moins 1 milliard de dollars dans des projets d'infrastructures destinées aux Autochtones dans ses secteurs prioritaires. Cette cible est un plancher, ce qui signifie que les investissements de la BIC pourraient dépasser ce total.

L'IICA de la BIC est une nouvelle solution de prêt qui donnera accès à des capitaux abordables et aidera à accélérer les investissements dans les infrastructures des communautés autochtones. Pour ce faire, la BIC offre des prêts à faible coût et à long terme pour réaliser des projets autochtones dans ses secteurs prioritaires, c'est-à-dire l'énergie propre, les infrastructures vertes, le transport en commun, l'Internet haut débit et le commerce et transport. Dans le cadre de ce programme, la BIC accordera également la priorité à la collaboration avec des partenaires et des fournisseurs, notamment des fournisseurs issus de communautés autochtones, afin de stimuler davantage la prospérité économique de ces communautés.

---

## Comment y arriver

La BIC investit activement dans des projets avec des communautés autochtones et soutient leur développement de trois façons.

1. La BIC reconnaît l'importance et l'impact des infrastructures à grande échelle, ainsi que la façon dont elles peuvent profiter aux communautés autochtones. À cette fin, la BIC appuie et encourage la participation d'Autochtones à des projets à grande échelle là où ils sont réalisables, notamment dans le cadre de partenariats permettant à des communautés de bénéficier de leurs retombées en matière d'emploi et d'investissement.
2. L'IICA est l'approche unique de la BIC pour combler les lacunes en matière

d'infrastructure des communautés autochtones avec celles-ci et dans leur intérêt. Ce programme, qui a été lancé en 2021, offre une solution de prêt pour accélérer la construction de petites infrastructures communautaires en offrant à des communautés autochtones des prêts à faible coût et à long terme pour financer des projets dans les secteurs prioritaires de la BIC.

3. La BIC soutient également les infrastructures autochtones en offrant son expertise pour donner des conseils dans le cadre de projets afin d'accélérer leur développement et leur planification pour leur faire atteindre le stade auquel ils sont prêts à recevoir des investissements.

---

## Notre impact

La BIC a réalisé des progrès significatifs en soutenant à la fois des investissements à grande échelle et des investissements plus ciblés par le biais de l'IICA. À la fin du deuxième trimestre de 2022-2023 :

- La BIC s'est engagée à investir jusqu'à 385 M\$ au total dans des projets en partenariat avec des communautés autochtones et bénéficiant à celles-ci.
- Nous avons recruté une équipe comprenant un ensemble de compétences spécialisées et des représentant(e)s des communautés autochtones avec lesquelles nous travaillons.
- La BIC s'est engagée, dans le cadre de l'IICA, à investir 215 M\$ dans sept projets destinés à combler les lacunes en matière d'infrastructure de 41 collectivités autochtones.
  - Trois projets communautaires autochtones totalisant près de 72 M\$ d'investissement de la BIC ont atteint la clôture financière.
  - Notre portefeuille d'investissements comprend quatre autres engagements qui approchent de la clôture financière.
- En plus des 215 M\$ d'investissements déjà engagés, nous avançons activement un montant supplémentaire de 199 M\$ d'investissements potentiels à court et à moyen terme.

- Un investissement potentiel supplémentaire de 1,3 G\$ a été cerné dans des projets autochtones à un stade précoce ou à l'échéancier plus progressif.
- Notre équipe fait progresser des initiatives non traditionnelles pour y faire participer des Autochtones.
- Nous continuons de tendre la main aux collectivités et d'établir des relations de confiance durables avec celles-ci pour faire progresser les discussions relatives aux projets.

La BIC mesure sa contribution aux résultats en matière d'infrastructure autochtone par le suivi du nombre de communautés dans lesquelles elle investit et l'évaluation qualitative des avantages des projets. À ce jour, par l'intermédiaire de l'IICA, certains projets de la BIC qui profiteront directement à cinq communautés ont atteint la clôture financière. Comme chaque projet fait également partie de l'un des secteurs prioritaires de la BIC, leurs résultats contribuent également à l'atteinte d'objectifs dans des domaines comme la réduction des émissions de GES, la valeur économique, les ménages passant à des services Internet haut débit, entre autres.

La collaboration avec les communautés autochtones constitue une occasion importante, et la BIC a élargi son équipe des services-conseils et des investissements afin d'acquérir l'expertise nécessaire pour investir

dans des infrastructures qui font avancer la réconciliation avec ses partenaires des Premières Nations, Métis et Inuits et investir dans des projets d'infrastructures qui sont essentiels et qui respectent sa vocation et ses fonctions.

En plus d'investir dans des projets, la BIC continue de faire progresser l'inclusion des Autochtones de diverses façons complémentaires :

- **Partenariats :** La BIC s'est associée à l'Aboriginal Financial Officers Association (AFOA) pour développer une formation sur le financement de projets afin d'accroître la capacité des collectivités autochtones.
- **Relations :** La BIC rencontre régulièrement les communautés pour établir des relations avec les communautés et organisations autochtones qui sont essentielles à la réussite des investissements. Les membres de l'équipe de la BIC font la promotion de l'inclusion des Autochtones et sont souvent présenté(e)s sous cet angle dans des

conférences clés sur les infrastructures et la réconciliation économique.

- **Impact :** La BIC s'efforce de redéfinir les paramètres utilisés pour mesurer l'incidence des investissements effectués dans le cadre de l'IICA sur les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'année prochaine, la BIC développera davantage les paramètres qui lui permettent de mesurer les avantages de ses investissements dans les infrastructures pour les collectivités autochtones.
- **Inclusion :** La BIC s'est engagée à examiner les processus et les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement pour contribuer à l'inclusion des Autochtones au sein de certaines sociétés de consultation et fournisseurs de services. De plus, les pratiques d'embauche de la BIC ciblent des occasions de diversifier sa main-d'œuvre en ajoutant des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits à diverses équipes.

## Projet ferroviaire Tshiuetin

### 50 M\$

Investissement de  
la BIC

La BIC rendra la vie des personnes qui résident dans des communautés éloignées des Premières Nations du nord du Québec un peu plus facile en finançant un projet visant à moderniser et à élargir le réseau de transport de passagers et de passagères et de marchandises de la Tshiuetin Railway.

Le premier chemin de fer appartenant à des Autochtones et exploité par des Autochtones du Canada est jusqu'ici le seul lien facilement accessible reliant Schefferville, au Québec et trois collectivités des Premières Nations à la ville portuaire de Sept-Îles, au Québec. Le projet de 110 millions de dollars sera financé dans le cadre d'un investissement de 50 millions de dollars de la BIC, disponible sur 10 ans, avec le soutien de Transports Canada et de la Société du Plan Nord. Le projet consistera à remettre en état et à améliorer la voie ferrée, à construire un nouveau camp et une nouvelle gare et à ajouter de nouveaux trains de voyageurs à haut rendement énergétique équipés d'un réseau LTE et de technologies de sécurité améliorées.



« Le chemin de fer Tshiuetin est notre lien vital », affirme la chef de la Nation naskapie de Kawawachikamach, Theresa Chemaganish.

« Tous les biens et toutes les fournitures dont nous avons besoin arrivent en train une fois par semaine. Sans accès routier, il n'y a pas de solution de rechange raisonnable et le coût de la vie serait beaucoup plus élevé. Il s'agit aussi du seul moyen économique de se déplacer à l'extérieur de la communauté, que ce soit pour visiter la famille, pour obtenir des services qui ne sont pas offerts dans notre région, pour faire des achats ou pour nos loisirs. »

Le chemin de fer dessert 7 000 Autochtones, car presque toutes les fournitures, y compris la nourriture, le carburant et les médicaments, sont transportées par train et que les membres des Premières Nations comptent sur le chemin de fer pour accéder aux territoires de chasse traditionnels.

La chef Chemaganish affirme que sans les améliorations ferroviaires requises en raison du stress découlant des activités minières dans le cadre desquelles Tshiuetin Railway fournit des services de transport de marchandises, les temps de déplacement seraient beaucoup plus longs et ceux-ci, moins sécuritaires.

« Ces investissements amélioreront beaucoup notre vie quotidienne en raccourcissant ce long trajet de 13 heures et en le rendant plus confortable et plus sécuritaire. »

L'appui de la BIC à ce projet réduit la probabilité que ce chemin de fer soit déclassé de la catégorie 3 à la catégorie 2, ce qui ferait passer à 16 heures le temps de déplacement entre les gares et nuirait aux contrats de transport de marchandises.

L'autre moyen de transport est le transport aérien, et son coût est hors de la portée financière de bien des gens.

« Sans l'appui de la Banque de l'infrastructure du Canada, mais aussi de la Société du Plan Nord, je ne peux qu'imaginer à quel point notre chemin de fer serait en mauvais état », explique M<sup>me</sup> Chemaganish.

« Le financement de la Banque de l'infrastructure du Canada était la seule solution abordable pour permettre à notre chemin de fer de prendre de l'expansion et offrir aux membres de notre collectivité les services qu'ils méritent. »

# Information financière 2021-2022 de la BIC dans le cadre du GIFCC



---

## L'approche de la BIC en ce qui concerne le GIFCC

Le budget de 2021 a indiqué que toutes les sociétés d'État ayant un actif de plus d'un milliard de dollars doivent commencer à publier des rapports dans le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) à compter de l'année civile 2022.

Le cadre du GIFCC pour les informations financières liées au climat a été largement adopté par des organisations et des gouvernements du monde entier. Il repose sur quatre piliers, soit la gouvernance, la stratégie, le risque et les mesures et cibles.

La BIC voit dans le cadre du GIFCC une occasion d'évaluer ses stratégies et ses mesures liées au climat, d'identifier des lacunes et des points à améliorer et, ce faisant, d'assurer de meilleures décisions d'investissement.

La portée de ce premier rapport sur le cadre du GIFCC est constituée d'information à jour

sur les activités et les mesures de la BIC qui ont trait aux risques et aux possibilités liés au climat. L'année prochaine, la BIC continuera de développer ses rapports dans le cadre du GIFCC et d'y ajouter des éléments recommandés pour améliorer sa robustesse afin de mieux comprendre nos activités et notre stratégie.

---

## Gouvernance

Le conseil d'administration et le comité exécutif de la BIC supervisent la stratégie climatique, la répartition du portefeuille et l'orientation ESG de la société. La BIC est structurée de manière à simplifier ses procédures de gouvernance et de revue diligente.

La BIC est régie par la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, qui établit la BIC en tant que société d'État, définit sa mission, ses

fonctions et ses pouvoirs et définit son cadre de gouvernance et de responsabilisation.

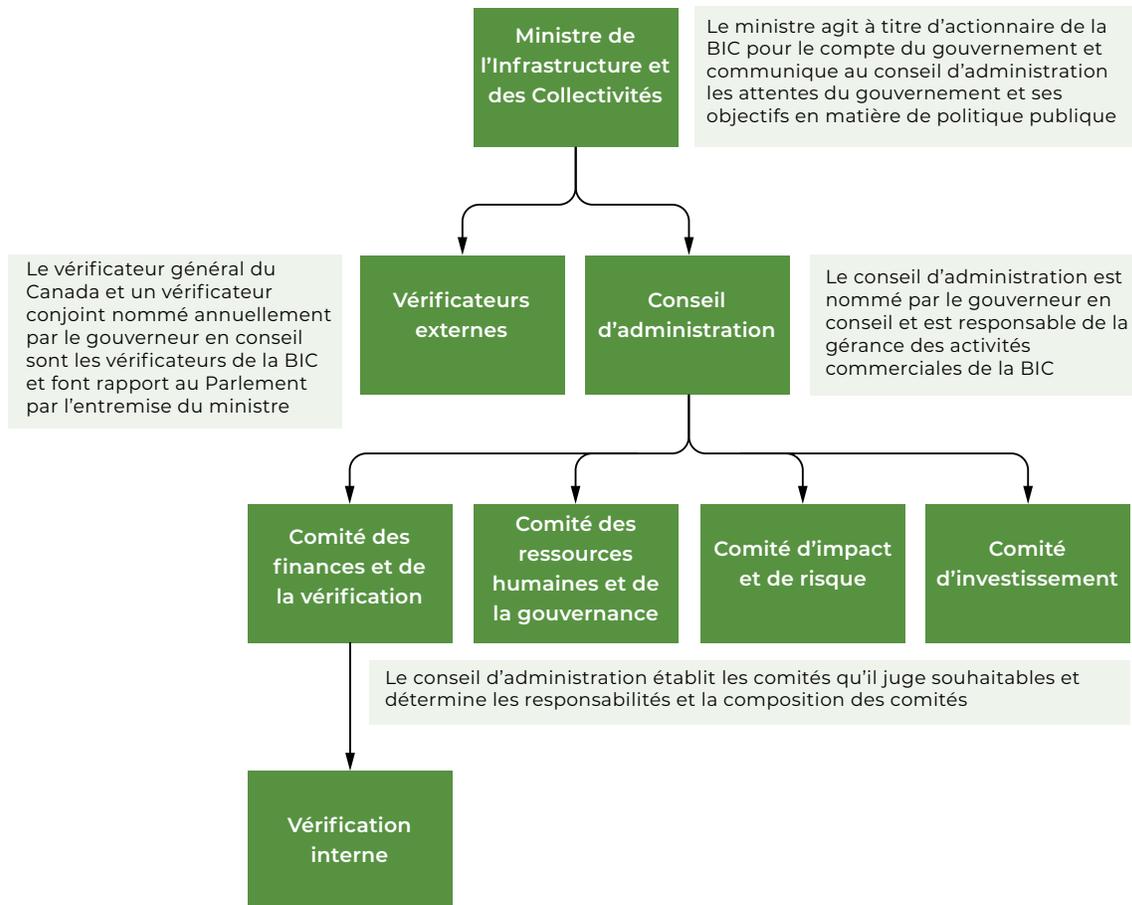
Ensemble, les administrateurs et administratrices apportent les connaissances et l'expertise des facteurs ESG et des questions de durabilité tirées de leur expérience au sein d'autres conseils d'administration et leur compréhension des questions relatives à la stratégie, la gestion des risques, aux aspects

juridiques ainsi qu'au développement et au financement de projets d'infrastructure et de ressources humaines. Le rapport annuel 2021-2022 de la BIC contient des renseignements plus complets sur les administrateurs, les administratrices et leur profil de compétences.

### Surveillance des questions relatives à la durabilité par le conseil d'administration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de notre structure de gouvernance :

## Structure de gouvernance du conseil administration



Le **conseil d'administration** est responsable de la gouvernance continue de l'organisation et de la supervision de ses activités commerciales, de ses décisions d'investissement, ainsi que de la planification et de l'orientation stratégique, ce qui comprend l'approche globale en matière de durabilité, conformément aux priorités du gouvernement du Canada. Le conseil surveille également les progrès et le rendement par

rapport aux activités et aux objectifs prévus et décrits dans le plan d'entreprise approuvé.

Le conseil d'administration a mis sur pied quatre comités pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des responsabilités déléguées aux comités du conseil pour les questions liées à la durabilité.

Le **Comité d'impact et de risque** est chargé d'aider le conseil à surveiller :

- le cadre d'investissement de la BIC et ses processus d'évaluation, de mesure, de surveillance et de communication des résultats en matière d'impact public et de l'impact budgétaire des investissements;
- la gestion des risques de l'entreprise, notamment les risques financiers, opérationnels, d'atteinte à la réputation et stratégiques qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de la BIC à exercer ses fonctions;
- l'approche de la BIC en matière de gestion des occasions et des risques liés aux facteurs ESG, notamment la divulgation d'information conforme aux recommandations du GIFCC.

Le **Comité des finances et de la vérification** est chargé d'aider le conseil à surveiller :

- les processus de production de rapports financiers de la BIC;
- les risques financiers importants;
- la gouvernance du risque opérationnel, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement, la sécurité de l'information et la continuité des activités.

Le processus de **vérification interne** évalue de manière indépendante la qualité et l'efficacité des contrôles, des systèmes de gouvernance et de gestion des risques internes de la BIC. Un plan de vérification interne axé sur les risques est préparé chaque année en consultation avec

Le **Comité des ressources humaines et de la gouvernance** est chargé d'aider le conseil à surveiller :

- les initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion, ainsi qu'à la santé et au bien-être du personnel;
- le cadre de rémunération de la BIC;
- le cadre de gouvernance d'entreprise de la BIC, notamment les politiques sur la conduite responsable et l'éthique des affaires, les conflits d'intérêts et la transparence;
- le cadre des ressources humaines de la BIC, notamment les programmes de perfectionnement et de maintien en poste du personnel, ainsi que de planification de la relève.

Le **Comité d'investissement** est chargé d'aider le conseil à surveiller :

- les propositions d'investissement recommandées aux fins d'approbation ainsi que d'examiner les résultats attendus en matière d'impact public et fiscal;
- les risques importants, pour veiller à ce qu'ils soient clairement déterminés et que l'on prenne des mesures appropriées;
- le profil de risque des investissements et du portefeuille de la BIC.

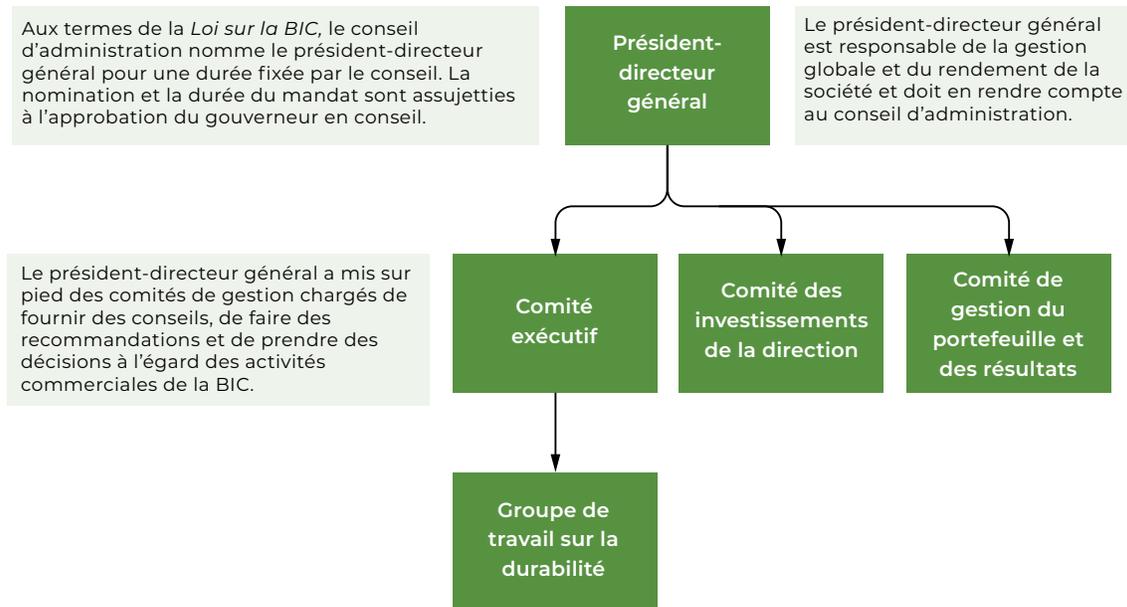
la direction. Chaque trimestre, le vérificateur ou la vérificatrice interne présente les résultats de la vérification ainsi que les principaux thèmes et recommandations au Comité des finances et de la vérification.

## Rôle de la direction

Le conseil d'administration a délégué au président-directeur général (PDG) le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC.

Le PDG a mis sur pied trois comités de gestion pour le conseiller et l'appuyer dans le cadre de ses responsabilités décisionnelles comme le décrit le tableau ci-dessous :

## Structure de gouvernance de la direction



Le **Comité exécutif** est composé du PDG et de ses subordonnés directs. Il sert d'organe décisionnel pour, entre autres :

- la direction générale de la BIC, y compris la définition des valeurs et des comportements attendus à partir des échelons supérieurs.
- l'intégration des considérations liées aux changements climatiques à nos décisions d'affaires.
- le développement et la mise en œuvre de la stratégie de la société en ce qui concerne les facteurs ESG, la durabilité, les budgets de fonctionnement, les plans d'exploitation ainsi que les politiques et les procédures opérationnelles.

Le **Comité des investissements de la direction** est responsable de la gestion des activités d'investissement de la BIC dans le respect des dispositions de la *Loi sur la BIC*, des activités autorisées dans les Plans d'entreprise approuvés de la BIC et des paramètres établis par le conseil d'administration. Le comité examine les projets d'infrastructure, notamment les considérations climatiques et la mesure des résultats pour le public, à diverses étapes et recommande au Comité d'investissement du conseil d'administration des propositions d'investissement qui permettent d'atteindre les résultats en matière d'impact public et d'impact fiscal que vise la BIC.

Le **Comité de gestion du portefeuille et des résultats** est composé de membres de la haute direction. Il sert d'organe de conseil et de décision interfonctionnel pour les questions liées aux priorités stratégiques, aux domaines d'investissement prioritaires, aux objectifs d'entreprise et aux indicateurs de rendement de la BIC, ainsi qu'aux initiatives de développement organisationnel, notamment celles qui sont liées au cadre de durabilité de la BIC.

Un **Groupe de travail sur la durabilité** a été mis sur pied en mars 2022. Il est présidé

par le directeur ou la directrice principal(e), Planification d'entreprise, politiques et recherche et composé de membres de chacun des groupes opérationnels et fonctionnels. Le groupe de travail a pour rôle d'identifier les questions liées aux initiatives de durabilité de la BIC qui sont alignées sur son mandat et ses priorités, de les examiner et de donner des conseils et une rétroaction à leur sujet. Le groupe de travail agit comme pôle pour toutes les initiatives de l'organisation qui sont liées à la durabilité. Il assure la gouvernance interne et les activités de revue diligente et veille à ce que la durabilité soit abordé de façon holistique.

---

## Stratégie

La BIC a élaboré ses stratégies commerciales et son portefeuille d'investissement en tenant compte des occasions liées au climat et des impacts climatiques.

Le rôle unique de la BIC dans le secteur des investissements en infrastructures est un élément clé du développement de sa stratégie et de l'évaluation de sa robustesse pour lui permettre de se préparer aux risques et aux possibilités que présentent les changements climatiques et de réagir de façon adéquate.

Le contexte stratégique de la BIC est défini par trois facteurs clés :

1. La BIC est un investisseur d'impact qui cherche à catalyser de nouveaux projets d'infrastructure profitant aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous mesurons autant notre rendement par notre impact sur la population canadienne et les résultats que nous lui apportons que par les lacunes

d'infrastructure que nous avons l'occasion de combler. Nous prévoyons qu'environ la moitié de nos activités d'investissement auront comme principal résultat d'accélérer la transition climatique du Canada, notamment nos investissements dans des autobus à zéro émission, l'énergie propre et les infrastructures vertes. De plus, bon nombre de nos autres activités d'investissement, comme l'expansion des réseaux de transport en commun et le raccordement des collectivités aux services Internet haut débit, correspondent aux investissements nécessaires pour atteindre les cibles et les objectifs de carboneutralité de notre gouvernement.

2. La BIC est une nouvelle organisation et n'a donc pas de portefeuille d'investissement patrimonial. Elle a plutôt la possibilité d'investir dans de nouveaux actifs. Lorsque la BIC investit dans des secteurs à fortes émissions de GES, ces investissements

sont toujours liés au financement de projets précis visant à réduire l'intensité des émissions liées à la production.

Le soutien que nous avons apporté à Algoma Steel pour sa conversion à l'arc électrique en est un exemple.

3. Pour ce qui est de notre structure d'investissement, la BIC vise à offrir le moins de soutien financier possible aux projets tout en leur permettant d'aller de l'avant. Dans de nombreux secteurs, notre objectif est de jouer un rôle de catalyseur au sein du marché des investissements du secteur privé afin qu'au bout du compte, celui-ci n'ait plus besoin de l'appui financier de la BIC. Contrairement aux sociétés traditionnelles, si notre présence n'était plus nécessaire dans bon nombre des secteurs où nous investissons, nous considérerions cela comme un succès.

### **Risques et occasions liés au climat dans la planification stratégique de la BIC**

La BIC cherche à catalyser de nouveaux projets d'infrastructure. Notre horizon d'investissement financier est plus court, mais ces projets peuvent avoir un impact durable pour la population canadienne. La BIC considère donc les répercussions des occasions et des risques liés au climat sur trois horizons temporels :

- À court terme : Au rythme de nos engagements en capitaux sur l'horizon de cinq ans de notre Plan d'entreprise et des projets en cours de construction.
- À moyen terme : En fonction de l'impact et du rendement financier sur la période de détention.
- À long terme : Au-delà de la période de détention financière de notre portefeuille d'investissements.

**À court terme**, la BIC voit une occasion importante dans ses secteurs prioritaires, car les secteurs public et privé du Canada investissent dans la transition climatique. Selon Économique RBC, il faudra investir environ 2 000 milliards de dollars, dont une grande partie dans des projets au sein des secteurs prioritaires de la BIC, notamment des projets liés aux carburants propres, à l'hydrogène, au captage du carbone, à l'énergie propre, à la rénovation énergétique de bâtiments et à la recharge de véhicules à zéro émission. Les investissements nécessaires sont trop importants pour pouvoir être effectués par un seul acteur du secteur public ou du secteur privé. Le rôle unique de la BIC en matière de financement constitue donc un élément essentiel pour mobiliser les investissements en capitaux nécessaires.

Nous constatons également qu'il est de plus en plus nécessaire d'investir dans la résilience de nos systèmes d'infrastructure afin de nous adapter aux répercussions des changements climatiques. En plus de tenir compte des exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de chacun de nos projets d'infrastructure, nous observons une nouvelle catégorie de projets d'investissement dans les infrastructures conçus pour accroître la résilience des villes, des liens de transport et des réseaux électriques aux répercussions de phénomènes météorologiques violents plus fréquents. La BIC en est aux premières étapes de sa compréhension des possibilités d'investissement dans ces domaines.

En même temps, notre portefeuille diversifié de projets en construction nous permet de constater les effets des

conditions météorologiques défavorables et leurs répercussions sur les calendriers de construction. Par exemple, les périodes pendant lesquelles la construction était possible dans le cadre de notre investissement dans Manitoba Fibre ont été réduites par des inondations imprévues. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont susceptibles d'avoir des répercussions de plus en plus fréquentes sur nos projets de construction.

**À moyen terme,** sur la période de détention financière de ses investissements, l'exposition de la BIC aux impacts négatifs des effets des changements climatiques est semblable à celle des autres investisseurs en infrastructures. Ces risques pourraient se manifester sous forme de risques physiques pour les actifs sous-jacents ou avoir des répercussions sur l'exploitation de ces actifs. De façon générale, si le rythme de notre transition vers la carboneutralité s'accélérait, la BIC en bénéficierait tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne l'impact de ses investissements. Voici quelques exemples notables :

- Dans un certain nombre de projets, la BIC assume un risque financier dans la mesure où le coût des émissions de carbone diminue pour les projets actuels, mais que le rendement pourrait augmenter si c'est le cas de celui des émissions de carbone.
- Dans le cadre de ses projets, la BIC est également exposée à des risques de marché ou d'augmentation de la demande. Par exemple, dans le domaine des systèmes d'énergie de quartier, la BIC a prêté de l'argent pour répondre non seulement à la demande actuelle de la clientèle, mais aussi à la demande de services future. Il sera ainsi plus

rentable de raccorder les nouveaux bâtiments au système d'énergie de quartier, ce qui accélérera la transition. Une accélération de la transition dans le secteur de la construction avantagerait ces investissements.

- Le programme d'autobus à zéro émission de la BIC est financé en fonction des économies de coûts d'exploitation que permettent les AZE. Si les technologies actuelles pour appuyer la transition climatique sont efficaces et tiennent leurs promesses, le risque que la BIC assume dans son portefeuille d'investissements sera moindre.

**À long terme,** au-delà de la période de détention financière de son portefeuille d'investissements, les investissements de la BIC continueront de façonner les collectivités pendant des générations. Compte tenu des avantages des projets d'infrastructure et de leurs répercussions à long terme, la BIC cherche à ce que ses décisions d'investissement comprennent une perspective à long terme.

Notant l'important besoin d'investissements dans les secteurs prioritaires de la BIC, dont ceux qui contribuent à la transition, la BIC considère qu'il y a un besoin continu d'investissement de sa part dans ses secteurs prioritaires. La BIC prévoit de continuer à catalyser les investissements du secteur privé pour répondre à nos besoins urgents en ce qui concerne la transition climatique.

### **Résilience de la stratégie dans le cadre des scénarios climatiques**

La BIC en est aux premières étapes d'exploration du développement et de l'application de la planification de scénarios

pour évaluer la résilience de sa stratégie face aux scénarios climatiques. Nous en avons fait une priorité liée à l'affectation du portefeuille dans notre plan de travail sur la durabilité de 2023-2024.

Nous croyons que notre portefeuille d'investissements est solide dans le cadre des scénarios où la transition climatique a lieu plus rapidement et où la réglementation fait augmenter le coût des émissions de carbone. Notre portefeuille est fortement ancré dans des secteurs et des projets qui appuient une transition accélérée.

### **Perspectives d'avenir**

La BIC continuera de faire croître et d'améliorer sa stratégie commerciale en ce qui concerne les impacts climatiques, ainsi que de réagir face aux nouvelles possibilités et aux nouveaux risques que présentent les changements climatiques. Au cours du prochain exercice, nous mettrons l'accent sur la préparation, la croissance et la mise en œuvre des initiatives suivantes afin de contribuer au développement de la stratégie :

1. **Analyse des scénarios** : Évaluation de notre stratégie dans le cadre de plusieurs scénarios de réchauffement avec réaction et atténuation en conséquence (p. ex., notre modèle d'affaires est-il compatible avec un réchauffement de 1,5 degré).
2. **Évaluation des risques physiques et des risques liés à la transition** : Établir un processus défini pour évaluer les risques physiques relatifs à nos investissements, c'est-à-dire le risque d'éventuels dommages à nos actifs découlant des changements climatiques; et le risque de transition, c'est-à-dire le risque de pertes financières suscitées par une transition vers une économie du carbone, autant au niveau des investissements individuels que du portefeuille.
3. **Mesures du carbone au sein du portefeuille** : Création d'un plan et d'un processus pour mesurer nos émissions de portée 3 et d'une capacité de produire des rapports sur le niveau global des émissions relatives à notre portefeuille, conformément à ce que font les autres gestionnaires d'actifs (par opposition aux réductions d'émissions liées aux projets).

---

## **Gestion des risques**

La BIC cerne les risques liés au climat dans le cadre de la phase de revue diligente de son cadre d'investissement intégré. La BIC reconnaît qu'il est essentiel d'assumer un certain niveau de risque pour mener des affaires dans le contexte de son mandat et de son modèle d'affaires qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles. Pour chaque

transaction, la mesure du risque, notamment du risque climatique, par rapport aux attentes relatives aux résultats en matière d'impact public est évaluée par la direction et soumise à la recommandation du conseil sur cette base.

Afin de mesurer le risque, la BIC a élaboré des méthodes pour aider son équipe d'investissement à évaluer chaque

investissement envisagé. Pour être plus précis, nous évaluons les éléments environnementaux qui peuvent poser des risques financiers pour les transactions et nous sommes en train de créer un processus plus complexe pour effectuer ces évaluations. Nous élaborons également une méthode pour mieux officialiser l'intégration du risque climatique dans notre cadre de gestion des risques de l'entreprise, et nous travaillons en vue d'officialiser une méthode pouvant s'appliquer à tous nos investissements.

La BIC a généralement des horizons de prêt à plus long terme que les autres institutions financières. Il serait donc possible de réaliser des répercussions plus importantes sur le plan climatique, ce qu'il faut anticiper et surveiller. Cela s'ajoute au fait que la plupart des investissements de la BIC sont illiquides, ce qui empêche la BIC de négocier librement des positions ou des expositions pour rééquilibrer son portefeuille. La BIC pourrait également se retrouver avec de fortes concentrations d'investissements dans des industries, des secteurs et des régions spécifiques, ce qui pourrait entraîner une plus grande exposition à certains risques découlant de facteurs liés au climat que pour les portefeuilles plus diversifiés, comme ceux des banques ou des fonds d'investissement.

Malgré les facteurs de risque susmentionnés, en tant qu'investisseur d'impact, la BIC vise toujours à obtenir des résultats pour le public. Une grande part de nos investissements vise à réduire les émissions de carbone et contribuera à l'atteinte des cibles de carboneutralité du gouvernement canadien d'ici 2050.

Quoiqu'en vertu des orientations données par la Loi, la BIC ne puisse pas effectuer librement d'opérations d'entrée et de sortie de positions, elle n'a pas non plus besoin de liquidités à court ou moyen terme, ce qui lui permet de détenir ses placements jusqu'à leur terme. Il s'agit d'un facteur important à noter au sujet du modèle de financement de la BIC, car il nous aide à combler des lacunes en matière d'infrastructure (c.-à-d. des lacunes économiques, commerciales ou structurelles) ainsi qu'à créer de nouveaux projets et de nouveaux secteurs tout en accumulant du capital.

En ce qui concerne le risque de concentration, notre mandat est défini par la *Loi sur la BIC*, l'Énoncé des priorités et des responsabilités et le gouvernement, et il comprend des directives sur les secteurs où nous devons concentrer nos investissements, ce qui peut entraîner un risque de concentration. Comme une partie importante de notre portefeuille vise à réduire les émissions de GES, il est possible que ces projets n'atteignent pas leurs cibles de réduction des émissions de GES, peut-être en raison de risques comme ceux qui sont liés à la technologie (p. ex., risque lié aux batteries d'autobus à zéro émission) ou à la construction qui empêchent la réalisation du projet.

### **Regard vers l'avenir**

À l'avenir, nous continuerons de développer notre cadre de gestion des risques climatiques, autant pour les investissements relatifs à des projets qui ont atteint la phase de revue diligente qu'au sein de notre portefeuille. Nous considérons également que ce cadre nous permettra i) d'évaluer et de mesurer l'impact sur nos contreparties en fonction des risques pertinents qui auront été cernés,

ii) de permettre à la BIC de recueillir des données pertinentes et d'utiliser des systèmes de gestion de l'information pour permettre l'analyse et la comparaison de différents investissements et secteurs dans l'ensemble du portefeuille, iii) une exposition, au niveau du

portefeuille, aux simulations de crise relatives aux scénarios environnementaux actuels et potentiels, et iv) de mettre en œuvre une stratégie d'atténuation des risques (dans la mesure du possible).

---

## Mesures et cibles

### Les mesures liées au climat de la BIC

En tant qu'organisation d'investissement, la BIC comprend le rôle essentiel que jouent les mesures et les objectifs pour le développement de stratégies et la prise de décisions relatives aux investissements.

Des mesures solides contribueront à éclairer la direction et le conseil du niveau de risque et des possibilités d'un projet, de l'ampleur de notre impact et de la façon dont nos investissements produisent des résultats positifs pour la population canadienne. À l'échelle du portefeuille, la compilation de mesures et l'établissement de cibles s'harmoniseront avec la stratégie de l'organisation et mettront en lumière son efficacité en ce qui a trait aux possibilités et aux risques liés au climat. Dans l'ensemble de l'organisation, la BIC s'est engagée à calculer ses émissions de portée 1, 2 et, ultimement, ses émissions de portée 3, en commençant par les calculs des émissions présentés dans le présent document.

### Mesurer les résultats climatiques des investissements :

Le gouvernement a confié à la BIC le mandat d'investir dans de nouveaux projets d'infrastructure au sein de secteurs prioritaires,

notamment ceux des énergies propres, des infrastructures vertes et du transport en commun.

La BIC a établi, par l'intermédiaire de son cadre d'investissement, des zones cibles de réduction des émissions de GES liées à des investissements dans ces secteurs. Les décisions de la BIC en matière d'investissement illustrent le rendement qu'elle peut obtenir en matière de réduction des émissions de GES par rapport au capital-risque qu'elle déploie.

À mesure qu'elle développe son portefeuille d'investissement, la BIC a également établi, conformément aux politiques gouvernementales et à son approche en matière de réduction des émissions de GES, qu'elle n'investira pas dans certains secteurs dont le profil d'émissions des GES est important, comme ceux du pétrole, du gaz et de l'hydrogène d'origine fossile.

### Profil d'émissions de GES :

Comme elle n'a entamé ses activités qu'en 2018, la BIC est une organisation relativement nouvelle. Elle n'a pas d'héritage en matière d'émissions, a le mandat d'investir dans de nouveaux projets d'infrastructure et son personnel et ses activités sont en croissance.

L'exercice 2021-2022 ne représentait qu'un contexte inhabituel dans le cadre duquel de nombreuses personnes travaillaient à domicile ou se sont abstenues de voyager pour affaires en raison de la pandémie. Cela crée une dynamique au sein de laquelle, en termes absolus, le profil d'émissions de l'organisation devrait croître.

Malgré ce contexte, la BIC est consciente de l'importance de calculer et de divulguer le profil complet de ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3. Cette année, la BIC a entrepris de commencer à calculer et à divulguer ses émissions de GES en mesurant les émissions de portée 1 et 2, ainsi que celles qui sont liées aux voyages d'affaires (portée 3), qui sont détaillés à la page 41. Pour 2021-2022, les émissions de GES de portée 1 et 2 liées aux activités de la BIC ont été établies à 69,6 tonnes.

### **Objectifs et rendement**

Pour son portefeuille d'investissements, la BIC s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de GES de 13 Mt d'ici 2026-2027.

À la fin du deuxième trimestre de 2022, la BIC avait atteint 4,5 Mt de réduction des émissions de GES par rapport à son objectif lié au climat. Les détails de ces réductions figurent à la page 29 du présent document.

### **Regard vers l'avenir**

Pendant l'exercice 2022-2023, la BIC s'efforcera de réaliser le premier inventaire complet de ses émissions de GES, y compris celles qui sont attribuables au financement qu'elle accorde.

# Conclusion

La contribution à l'atteinte des objectifs de durabilité et le fait de procurer des avantages à la population canadienne sont au cœur des objectifs et de la raison d'être de la BIC. Ce document sur la durabilité et l'impact donne un aperçu de notre parcours et des progrès que nous avons accomplis à ce jour. Il constitue aussi une feuille de route par rapport à nos futures orientations. Ce faisant, il établit notre plan pour aider le Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

La transparence et la clarté à l'égard des progrès que nous accomplissons sont essentielles à notre succès collectif. Non seulement les informations que nous divulguerons permettront-elles d'informer la population canadienne et nous obligeront-elles à rendre des comptes, mais elles nous aideront, nos partenaires et nous, à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement. Ce document s'appuie sur les informations déjà fournies dans nos rapports trimestriels et annuels ainsi que dans le cadre des informations que nous avons publiées

conformément aux recommandations du GIFCC. La BIC continuera de développer ses rapports sur la durabilité et l'impact, que ce soit dans le cadre de mises à jour ultérieures ou de ses rapports annuels.

Ce document joue également le rôle de feuille de route en donnant des renseignements sur les travaux qui seront entrepris et en effectuant une évaluation approfondie des possibilités, des défis et des risques climatiques potentiels pour la BIC. À l'avenir, les rapports sur la durabilité joueront un rôle essentiel pour identifier les prochaines mesures que prendra la BIC et ses priorités dans le cadre de ses initiatives en matière de durabilité. Notre objectif consiste à continuer de perfectionner l'accent que nous mettons sur la durabilité et notre orientation en la matière, à positionner la BIC comme chef de file de l'investissement d'impact et à bâtir des infrastructures plus durables et inclusives pour les Canadiens et les Canadiennes.

## **Communiquez avec nous**

[contact@cib-bic.ca](mailto:contact@cib-bic.ca)

Investissements : [investissements@cib-bic.ca](mailto:investissements@cib-bic.ca)

1-833-551-5245

## **Banque de l'infrastructure du Canada**

150, rue King Ouest, C.P. 15

Toronto (Ontario) M5H 1J9

Téléphone : 1-833-551-5245

Courriel : [contact@cib-bic.ca](mailto:contact@cib-bic.ca)

## **Suivez-nous**

[www.cib-bic.ca/fr](http://www.cib-bic.ca/fr)

 [twitter.com/bic\\_fra](https://twitter.com/bic_fra)

 [LinkedIn](#)